



Note

Titre du document : *Rapport annuel 2022-2023 de l'Assemblée nationale du Québec*

Date : Le 26 août 2024

OBJET : Erratum

Lors de la préparation des données du rapport annuel de 2023-2024 et de la réalisation d'analyses financières les concernant, des écarts dans les données comparatives ont été constatés. Les causes de ces écarts ont été analysées. L'audit interne a travaillé de concert avec les préparateurs de ces données à la mise en place de mécanismes visant à apporter une plus grande sécurisation et systématisation du processus de préparation et de documentation des compilations des données afin que ce type d'erreur ne se reproduise plus.

Vous trouverez ci-joint le tableau « Masse salariale, allocations et dépenses des députées et députés » qui aurait dû apparaître au *Rapport annuel 2022-2023 de l'Assemblée nationale du Québec* en lieu et place de celui présenté à la page 28 du rapport déposé et publié le 21 septembre 2023.

Merci de prendre bonne note de ces changements.

Original signé

Siegfried Peters

Secrétaire général de l'Assemblée nationale du Québec

Masse salariale, allocations et dépenses des députées et députés

CRÉDITS UTILISÉS (EN MILLIERS DE DOLLARS)	2021-2022	2022-2023
DÉPUTÉES ET DÉPUTÉS		
Rémunération		
Rémunération régulière (incluant l'indemnité de base et l'indemnité additionnelle pour l'exercice d'une fonction parlementaire)	14 261,8	14 683,2
Cotisations au régime de retraite	4 413,5	6 736,3
Allocations		
Allocations de dépenses, de présence et de déplacement dans la circonscription électorale et ailleurs au Québec	4 686,3	4 621,3
Allocation de transition* (inclut l'allocation versée lors du départ d'une députée ou d'un député)	76,3	5 031,6
Dépenses		
Déplacements entre la circonscription électorale et l'hôtel du Parlement	740,9	741,2
Logement à Québec ou dans le voisinage immédiat	1 651,3	1 692,3
DÉPENSES DU SECTEUR POLITIQUE (masse salariale du personnel politique, frais de déplacement du personnel et de fonctionnement)		
Bureaux de circonscription	23 066,9	25 667,2
Cabinets de l'Assemblée nationale	10 623,9	10 419,7
Services de recherche des partis politiques et des députées et députés indépendants	2 637,1	2 351,2
TOTAL	62 158,0	71 944,0

* À la suite des élections générales de 2022, une provision a été comptabilisée pour le versement des allocations de transition des parlementaires défaits ou ayant pris la décision de ne pas se représenter.

RAPPORT ANNUEL
2022-2023
de l'Assemblée nationale
du Québec



ASSEMBLÉE
NATIONALE
DU QUÉBEC

Cette publication a été réalisée avec la collaboration des gestionnaires et du personnel de toutes les unités administratives de l'Assemblée nationale. Le contenu du rapport, sauf indication contraire, fait état des activités de l'Assemblée nationale du Québec pour la période entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023.

DIRECTION

Aurelle Lavigne-Robichaud

CHARGÉE DE PROJET ET RÉDACTION

Marie-Michèle Tremblay

RÉVISION LINGUISTIQUE

Nathalène Armand-Gouzi

Caroline Gagné

COLLABORATION ET RÉDACTION

Les contributeurs et contributrices de contenus des unités administratives de l'Assemblée nationale

DESIGN GRAPHIQUE

Isabelle Bédard

MISE EN PAGE

Émidouce Cimon

Maude Lalancette

PHOTOGRAPHIES

Collection Assemblée nationale du Québec

Fonds Assemblée nationale du Québec

© CIMA+

PHOTOGRAPHES

Christian Chevalier

Félix-Antoine Foucreault

Matthieu F. Giroux

Stéphane Groleau

Martin Houde

Claude Mathieu

Carolyne Ménard

François Nadeau

Roch Thérout

IMPRESSION

Équipe de la reprographie et de l'imprimerie de l'Assemblée nationale

ISSN 1492-5753

ISBN IMP : 978-2-550-95721-8

ISBN PDF : 978-2-550-95722-5

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2023

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2023



MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

Je suis particulièrement fière de vous présenter *le Rapport annuel 2022-2023 de l'Assemblée nationale du Québec*. En tant que deuxième femme à occuper le poste de présidente de cette importante institution en plus de 230 ans de parlementarisme, c'est un honneur pour moi de dresser le portrait des réalisations menées par les personnes élues et le personnel administratif au cours de la dernière année. Au fil des pages, vous découvrirez le travail accompli par les parlementaires, en Chambre ou en commission. Vous constaterez aussi l'expertise déployée par le personnel, tant pour soutenir le bon fonctionnement de notre démocratie que pour mettre en valeur le patrimoine dont nous sommes les gardiens.

L'année 2022 a été marquée, le 3 octobre, par la tenue d'élections générales à la suite desquelles l'Assemblée nationale a accueilli 41 nouveaux parlementaires. Le 13 mars 2023, un autre député a été élu lors d'une élection partielle. Cette 43^e législature compte, au 31 mars 2023, 57 femmes, soit 45,6 % de l'ensemble des

parlementaires. Il s'agit du plus haut taux de représentation féminine à l'Assemblée nationale depuis que les femmes y ont fait leur entrée, en 1961. En plus, pour la première fois, une femme innue, membre des Premières Nations, siège au salon Bleu. Ces premières constituent une grande source de fierté pour moi. Ensemble, les parlementaires de la 43^e législature contribueront à l'évolution de la société québécoise.

En tant que présidente, j'ai le privilège de pouvoir compter sur le concours de plusieurs personnes qui m'assistent dans la réalisation des divers projets de l'Assemblée nationale. À cet effet, je tiens à témoigner ma reconnaissance envers chaque membre de l'administration. J'aimerais souligner le professionnalisme et l'engagement profond du personnel à remplir la mission administrative de l'Assemblée nationale, soit celle de soutenir le travail des parlementaires, de promouvoir la démocratie et de faire rayonner notre institution, ici et ailleurs.

Original signé

Nathalie Roy

Présidente de l'Assemblée nationale du Québec



MESSAGE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

C'est avec un immense plaisir que je vous présente le *Rapport annuel 2022-2023 de l'Assemblée nationale du Québec*. Ce bilan expose les principaux événements qui ont jalonné la vie parlementaire au cours de la dernière année, de même que les efforts déployés par les équipes de l'administration pour remplir la mission de l'institution et répondre aux objectifs de notre planification stratégique.

La tenue d'élections générales, en octobre 2022, a grandement influencé le quotidien des équipes de l'Assemblée nationale. Je souhaite souligner le travail remarquable accompli pour permettre une transition fluide et harmonieuse entre la 42^e et la 43^e législature. De nouveaux services ont notamment été mis en place pour offrir un accueil efficace et personnalisé, illustrant la volonté sans cesse renouvelée de veiller, ensemble, à l'amélioration continue des outils proposés en soutien aux parlementaires. Cette vision nous anime dans l'accomplissement de notre mission première : assurer aux parlementaires les meilleures conditions et les services nécessaires au plein exercice de leurs fonctions.

L'année 2022-2023 nous aura par ailleurs permis de tourner la page sur des mesures sanitaires qui ont teinté notre quotidien des dernières années. Graduellement, l'ensemble du personnel est revenu sur la colline Parlementaire. Tout en continuant de poser des gestes porteurs pour être un milieu attractif et mobilisant, l'institution a intégré à ses pratiques le mode de travail hybride et en retire de précieux avantages.

Plus que jamais, l'Assemblée nationale, notre maison citoyenne, regorge d'activités, d'expositions, de conférences, mais surtout, elle est animée par la présence des nombreux visiteurs et visiteuses. Fermé peu après son inauguration, le pavillon d'accueil peut désormais remplir pleinement sa mission d'ouverture à la population et d'éducation à la démocratie.

Sur ce, je vous invite à votre tour à découvrir les multiples réalisations de l'Assemblée nationale et de son personnel dévoué, lesquelles nous montrent à quel point le parlement est un milieu de vie vivant, ouvert et performant.

Bonne lecture!

Original signé

Siegfried Peters

Secrétaire général de l'Assemblée nationale du Québec



TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE	III
MESSAGE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL	IV
DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES ET DES RENSEIGNEMENTS	3
RAPPORT DE L'AUDIT INTERNE	4
L'ASSEMBLÉE NATIONALE EN BREF	5
FAITS SAILLANTS	7
VIE PARLEMENTAIRE	11
Composition de l'Assemblée nationale	11
Présidence et vice-présidence de l'Assemblée nationale	12
Bureau de l'Assemblée nationale	14
Travaux parlementaires	16
Séances ordinaires et séances extraordinaires	17
Commissions parlementaires	20
Diplomatie parlementaire et vie institutionnelle	25
Formation des députées et députés, et du personnel politique	27
Masse salariale, allocations et dépenses des députées et députés	28

TABLE DES MATIÈRES (SUITE)

ADMINISTRATION PARLEMENTAIRE	30
Mission, vision et valeurs de l'administration parlementaire	30
Organisation administrative	31
Activités et services administratifs	32
Accueil des citoyennes et citoyens	32
Mission éducative	34
Bibliothèque	36
Restaurants	37
Boutique	38
Sécurité	39
Captation des travaux parlementaires et des activités de presse, et production numérique	40
<i>Journal des débats</i>	41
Traduction et édition des lois	42
Ressources utilisées	43
Utilisation des ressources financières	43
Utilisation des ressources informationnelles	44
Utilisation des ressources immobilières	45
Utilisation des ressources humaines	46
Formation	48
Accès à l'égalité à l'emploi	50
Emploi et qualité de la langue française	52
Divulgence d'actes répréhensibles	53
Éthique	54
Accès à l'information	55
RÉSULTATS RELATIFS AU PLAN STRATÉGIQUE 2019-2023	56
RÉSULTATS RELATIFS AU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2019-2023	66
ANNEXE - LISTE DES PROJETS DE LOI	74

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES ET DES RENSEIGNEMENTS

Les résultats et les renseignements contenus dans le présent rapport annuel relèvent de la responsabilité du secrétaire général et des membres de la direction de l'Assemblée nationale. Cette responsabilité porte sur l'exactitude, la fiabilité et l'exhaustivité de l'information contenue dans le *Rapport annuel 2022-2023 de l'Assemblée nationale du Québec*.

À notre connaissance, le rapport présente un portrait fidèle de l'activité parlementaire et des services offerts par l'institution en 2022-2023. Ce rapport précise les objectifs et les résultats relatifs au Plan stratégique 2019-2023 et au Plan de développement durable 2019-2023.

L'audit interne a évalué le caractère plausible et la cohérence de l'information et a rédigé un rapport de validation en ce sens. À notre avis, les données et les renseignements présentés dans ce rapport annuel ainsi que les contrôles afférents sont fiables, exempts d'erreurs et vérifiables. Ils traduisent la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2023.

Les membres de la direction,

Original signé

Siegfried Peters

Secrétaire général de l'Assemblée nationale du Québec

Original signé

François Arsenault

Secrétaire général adjoint
aux affaires parlementaires

Original signé

Serge Bouchard

Secrétaire général adjoint
à l'administration

Original signé

Isabelle Giguère

Directrice générale de l'information
et de l'expérience visiteur

RAPPORT DE L'AUDIT INTERNE

Monsieur le Secrétaire général,

J'ai procédé à l'examen des informations présentées dans le *Rapport annuel 2022-2023 de l'Assemblée nationale du Québec*. La responsabilité quant à l'exactitude, l'exhaustivité, la fiabilité, la préparation et la divulgation des informations incombe à la direction de l'Assemblée nationale du Québec.

Ma responsabilité consiste à exprimer un avis sur le caractère plausible des résultats, des renseignements et des explications fournis ainsi que sur la cohérence des informations, en m'appuyant sur les résultats des travaux que j'ai réalisés. Ma validation a été effectuée conformément aux normes reconnues de l'audit interne en matière d'examen.

Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques, à réviser des calculs et à discuter avec les unités administratives. Les travaux ne visaient pas à vérifier les systèmes de compilation, ni à évaluer le contrôle interne, ni à effectuer des sondages. Par conséquent, je n'exprime pas une opinion d'audit sur les informations contenues dans le présent rapport.

Au terme de mon examen, je conclus que les informations contenues dans le *Rapport annuel 2022-2023 de l'Assemblée nationale du Québec* me paraissent, dans tous leurs aspects significatifs, plausibles et cohérentes.

Original signé

Manon Carrier

Auditrice interne

Une institution
centrale de la démocratie
et de l'État québécois

L'ASSEMBLÉE NATIONALE EN BREF

Les termes

Assemblée nationale
désignent ce forum



par
125
parlementaires



où sont
débattues
des questions
d'intérêt public



élus
par la
population
du Québec.

Mission de l'Assemblée nationale

L'Assemblée nationale légifère dans les domaines de sa compétence, contrôle les actes du gouvernement et de l'administration publique et débat de questions d'intérêt public.

Portrait des parlementaires au 31 mars 2023

Répartition des sièges



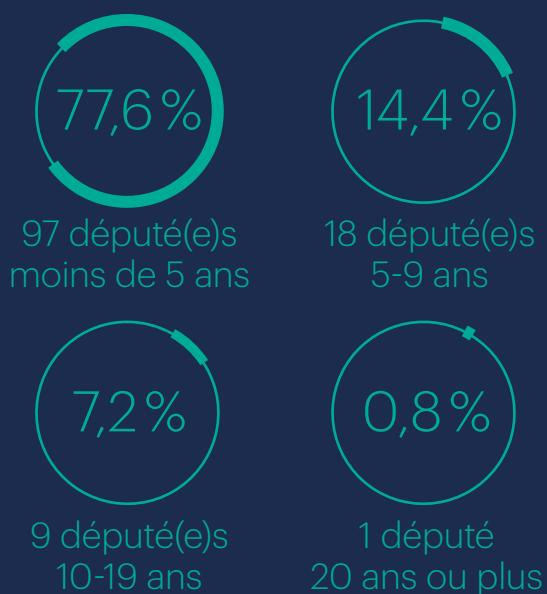
125 parlementaires, dont **57** femmes

Répartition des parlementaires selon l'âge



Âge moyen
51 ans

Répartition du pourcentage de députées et députés selon l'expérience parlementaire



Expérience moyenne
4 ans et 5 mois

FAITS SAILLANTS

Au 31 mars 2023

Changement de législature et services aux députées et députés



La dissolution de la 42^e législature a été proclamée le 28 août 2022. Les élections générales ont eu lieu le 3 octobre 2022 et la première séance de la 43^e législature de l'Assemblée nationale s'est tenue le 29 novembre 2022. L'administration de l'Assemblée nationale a profité du changement de législature pour déployer différentes initiatives permettant de bonifier l'accompagnement des parlementaires et de leur personnel politique, de centraliser l'information ainsi que les portes d'entrée vers les services administratifs.

- Les parlementaires et le personnel politique ont pu se brancher sur un nouveau **portail de services nommé Pivot**. Ce portail permet de réaliser en ligne plusieurs des processus nécessaires à leur entrée en fonction. Il regroupe de nombreuses informations pertinentes sur les conditions de travail et les services offerts par l'administration.
- Un **réseau d'agentes de liaison** a donné un accompagnement personnalisé aux parlementaires lors des premières semaines suivant leur entrée en fonction.
- Les **séances d'accueil et de formation** ont été revues. Des formations de départ ont été offertes en virtuel afin de couvrir les besoins prioritaires des parlementaires et du personnel politique. La structure des journées d'accueil a été dynamisée et des formations sont maintenant proposées en continu sur Pivot.
- Une **infolettre** a été développée dans le but de communiquer l'information administrative de façon plus efficace aux parlementaires et à leur personnel politique.
- La Bibliothèque a publié le **bilan des travaux des commissions parlementaires** de la 42^e législature. Une revue institutionnelle témoigne également des principaux changements vécus par l'Assemblée nationale durant cette période.

+ bibliotheque.assnat.qc.ca/fr/14142-la-42e-legislature-en-bref

Pivot
PORTAIL
DE SERVICES



Dans le cadre du projet de **modernisation des espaces de travail des parlementaires** situés à l'hôtel du Parlement, ce sont 154 bureaux et salles de réunion à l'usage des députées et députés et de leur personnel qui ont bénéficié d'une cure de rajeunissement. Le mobilier a été remplacé par de nouveaux meubles ergonomiques répondant mieux aux besoins des usagers et les salles ont été équipées de la dernière technologie. Ce projet a été l'occasion de mettre en valeur le savoir-faire québécois puisque des entreprises d'ici ont été impliquées dans la fabrication des meubles. L'Assemblée nationale a ainsi contribué à l'achat local, en cohérence avec les principes de développement durable.

FAITS SAILLANTS (SUITE)

Au 31 mars 2023

Diplomatie parlementaire et vie institutionnelle

Un **monument de bronze en l'honneur de M. Jacques Parizeau**, premier ministre du Québec de 1994 à 1996, a été dévoilé le 1^{er} juin 2022 dans les jardins du parlement, par la présidence et en présence des cheffes et chefs et représentantes et représentants des groupes parlementaires. De nombreux dignitaires étaient présents, de même que des membres de la famille et plusieurs proches de M. Parizeau. Érigée à un endroit symbolique, soit à l'intersection des rues Jacques-Parizeau et des Parlementaires, cette statue est l'œuvre des sculpteurs Jules Lasalle et Annick Bourgeau.



Photo : Martin Houde



Photo : François Nadeau

Du 28 juin au 1^{er} juillet 2022, l'Assemblée nationale a accueilli le **Symposium des leaders parlementaires de la National Conference of States Legislatures**. Ce symposium, qui se déroule généralement deux fois par année, a rassemblé une cinquantaine de déléguées et délégués, dont sept présidentes et présidents de chambre et plusieurs membres des assemblées législatives des États-Unis et du Québec. Au total, ce sont 26 États américains qui y étaient représentés. Axé sur les grands enjeux économiques, politiques et scientifiques, cet événement a constitué une occasion concrète de développement professionnel et de réseautage entre les parlementaires américains et québécois.

FAITS SAILLANTS (SUITE)

Au 31 mars 2023

Rayonnement de l'Assemblée nationale auprès des citoyennes et citoyens



Photo : Carolyne Ménard

Produites par l'Assemblée nationale, **deux expositions ont voyagé à la rencontre des citoyennes et citoyens** du Québec. Mettant en valeur les écrits des parlementaires québécois, l'exposition *La plume et le verbe, ces parlementaires qui écrivent* a été présentée à la bibliothèque Étienne-Parent de Québec, du 3 au 31 mai 2022, et du 1^{er} juin au 31 juillet 2022 à la bibliothèque Pierre-Georges-Roy de Lévis. Présentant des imprimés québécois frappés d'interdit, l'exposition *À l'Index! Regards sur la censure littéraire au Québec* a été accueillie par la bibliothèque du Cégep Garneau, du 3 au 28 octobre 2022, et par la bibliothèque de l'Université Laval, du 31 octobre 2022 au 2 avril 2023.

+ expositionsvirtuelles.bibliotheque.assnat.qc.ca

Au cours de la dernière année, l'Assemblée nationale a présenté le concept *Notre maison citoyenne*, une **évolution de son image institutionnelle**. Évoquant la modernité et l'ouverture, l'image témoigne de l'expérience humaine et numérique du parlement. Composé, entre autres, de formes géométriques, d'une trame de points et d'une ambiance photographique, le concept rappelle que les citoyennes et les citoyens sont au cœur des activités de l'Assemblée nationale. Révision de l'habillage d'antenne du Canal, uniformisation d'outils de communication, actualisation de ses normes graphiques : l'Assemblée nationale a adopté une image dynamique à l'instar de son rôle dans la société québécoise.



La série de **capsules éducatives 60 secondes pour comprendre** a été réalisée pour vulgariser les notions et les concepts parlementaires à un large public. Dynamiques, accessibles et colorées, quatre capsules ont été réalisées et mises en ligne depuis le début du projet le 29 novembre 2022. Les sujets abordés à ce jour sont l'élection à la présidence, l'ouverture d'une session, les moyens de s'impliquer à l'Assemblée nationale et le discours du budget. Les capsules sont disponibles dans le site Web de l'Assemblée nationale.

+ assnat.qc.ca/video-audio/emissions-capsules-promotionnelles/60-secondes-pour-comprendre

FAITS SAILLANTS (SUITE)

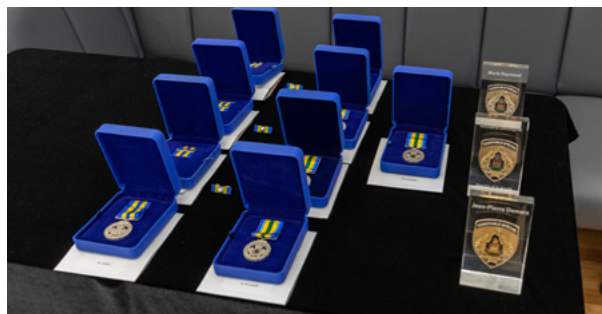
Au 31 mars 2023

L'Assemblée nationale, un milieu de travail intègre, reconnaissant et engagé

Le 7 avril 2022, le Bureau de l'Assemblée nationale a adopté le **Règlement facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard de l'Assemblée nationale**. Ce règlement permet de déployer des actions visant à favoriser l'intégrité de l'institution tout en protégeant toute personne des représailles liées à la divulgation d'actes répréhensibles. Le secrétaire général a nommé une responsable du suivi des actes répréhensibles et une responsable suppléante. Une procédure à l'intention des divulgatrices et divulgateurs a été publiée dans le site Web de l'Assemblée nationale.

+ assnat.qc.ca/abc-assemblee/divulgation-actes-reprehensibles

Le 2 mai 2022 s'est tenue la première **cérémonie de remise de médailles pour services distingués des agents de la paix** de l'Assemblée nationale du Québec. Cet événement a été l'occasion de souligner le parcours exceptionnel de 12 récipiendaires. Pour être admissibles, les récipiendaires devaient avoir cumulé au moins 20 années de services distingués dans une ou plusieurs organisations au sein desquelles elles et ils assuraient la protection de la population citoyenne, dont au moins 10 ans dans des fonctions à risque.



Les 12 médailles remises lors de l'événement.
Photo : François Nadeau



Cérémonie soulignant les 10 et 15 années de service
Photo : Martin Houde

Afin de souligner la contribution du personnel administratif et d'offrir un milieu de travail mobilisant, l'Assemblée nationale s'est dotée en juin 2022 d'une Politique sur la **reconnaissance au travail**, qui s'accompagne d'un plan d'action renouvelé annuellement. Dans la même lancée, la Politique sur les cérémonies de reconnaissance des années de service du personnel administratif de l'Assemblée nationale, qui ciblait le personnel ayant atteint 25 et 40 années de service, a été grandement bonifiée. Elle couvre maintenant les 10 et 15 années de service consécutives à l'Assemblée nationale ainsi que les 20, 25, 30 et 35 années de service à l'Assemblée nationale ou au sein de la fonction publique.

En février 2023, l'Assemblée nationale a obtenu la **certification Milieu de travail allié et engagé contre la violence conjugale**, délivrée par le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale. Cette certification atteste que l'institution, par ses différentes actions (mesures de sensibilisation, d'accommodement et d'accompagnement), participe activement au changement social à l'égard de la problématique de la violence conjugale en créant un environnement sécuritaire pour les membres de son personnel administratif qui en sont victimes.





VIE PARLEMENTAIRE

Composition de l'Assemblée nationale

Au 31 mars 2023

Les changements ci-après ont été constatés dans la composition de l'Assemblée nationale.

DÉMISSION

M^{me} Dominique Anglade, députée de Saint-Henri-Sainte-Anne, a démissionné le 1^{er} décembre 2022.

ÉLECTION PARTIELLE

Deux élections partielles ont été tenues au cours de la dernière année financière.

42^e législature :

Le 11 avril 2022, M^{me} Shirley Dorismond a été élue députée de la circonscription de Marie-Victorin.

43^e législature :

Le 13 mars 2023, M. Guillaume Cliche-Rivard a été élu député de la circonscription de Saint-Henri-Sainte-Anne.

CHANGEMENT DE STATUT

M^{me} Marie-Claude Nichols, députée de Vaudreuil, est devenue indépendante le 27 octobre 2022.

M^{me} Marie-Louise Tardif, députée de Laviolette-Saint-Maurice, est devenue indépendante le 7 mars 2023. Elle a réintégré le caucus du groupe parlementaire formant le gouvernement le 28 mars 2023.



Présidence et vice-présidence de l'Assemblée nationale

Au 31 mars 2023

La personne qui préside l'Assemblée nationale joue trois rôles clés : elle dirige les séances et arbitre les travaux parlementaires, administre les services de l'Assemblée nationale et représente cette dernière. En tant qu'administratrice, la présidence s'assure que l'administration parlementaire répond adéquatement aux besoins des élus et élues, et à ceux de la population.

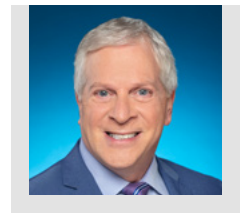
La présidence représente également l'Assemblée nationale, contribuant à son rayonnement au Québec et sur la scène internationale. La présidence promeut les valeurs

démocratiques et fait connaître le travail des parlementaires à la population au moyen de diverses activités de communication et d'éducation à la démocratie.

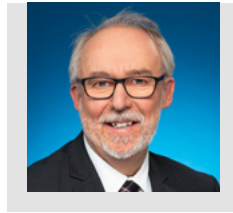
Afin de permettre son remplacement en cas d'absence ou d'empêchement, la présidence de l'Assemblée nationale peut compter sur une vice-présidence. Les trois personnes élues par l'Assemblée nationale président une partie des séances parlementaires et appuient la présidence dans ses fonctions administratives.

- + assnat.qc.ca/president
- + assnat.qc.ca/fonctions

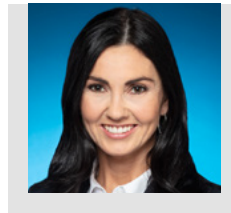
42^e législature



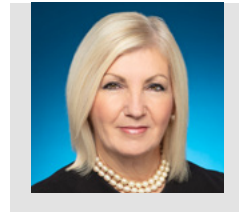
François Paradis
Président
Du 27 novembre 2018 au
28 novembre 2022



Marc Picard
Député
des Chutes-de-la-Chaudière
Premier vice-président
Du 27 novembre 2018 au
28 novembre 2022



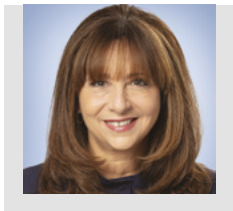
Chantal Soucy
Députée de Saint-Hyacinthe
Deuxième vice-présidente
Du 27 novembre 2018 au
28 novembre 2022



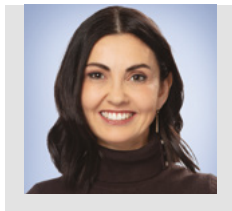
Maryse Gaudreault
Députée de Hull
Troisième vice-présidente
Du 27 novembre 2018 au
28 novembre 2022

Présidence et vice-présidence de l'Assemblée nationale (suite)

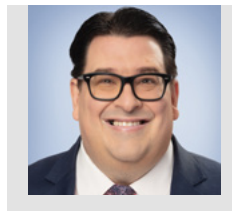
43^e législature



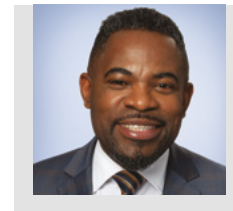
Nathalie Roy
Présidente
Depuis le 29 novembre 2022



Chantal Soucy
Députée de Saint-Hyacinthe
Première vice-présidente
Depuis le 29 novembre 2022



Sylvain Lévesque
Député de Chauveau
Deuxième vice-président
Depuis le 29 novembre 2022



Frantz Benjamin
Député de Viau
Troisième vice-président
Depuis le 29 novembre 2022



La présidente et les trois membres de la vice-présidence, quelques minutes après leur élection le 29 novembre 2022.
Photo : François Nadeau

Bureau de l'Assemblée nationale

Le Bureau de l'Assemblée nationale est institué en vertu de la *Loi sur l'Assemblée nationale* (RLRQ, chapitre A-23.1). Il exerce une fonction de contrôle, de réglementation et d'approbation.

Il assume également toute autre fonction que l'Assemblée nationale lui confie. À ce titre, le Bureau approuve notamment les prévisions budgétaires et prend les décisions relatives à la gestion administrative de l'Assemblée nationale. Il est responsable d'établir les règles concernant les dépenses et les allocations versées aux députées et députés, de même qu'aux titulaires de cabinet

de l'Assemblée nationale pour leur permettre d'exercer leurs fonctions parlementaires.

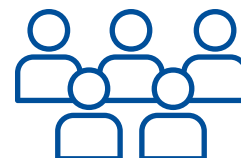
En plus de la présidente, le Bureau est composé de cinq parlementaires du parti gouvernemental, de trois parlementaires de l'opposition officielle et d'une parlementaire du 2^e groupe d'opposition. La vice-présidente et les vice-présidents peuvent participer sans droit de vote aux travaux du Bureau. Pour la durée de la 43^e législature, un député désigné par le 3^e groupe d'opposition peut participer sans droit de vote aux travaux du Bureau.

Composition du Bureau

Au 31 mars 2023

<p>PRÉSIDENTE</p> <ul style="list-style-type: none"> M^{me} Nathalie Roy 	
<p>MEMBRES</p> <p>Coalition avenir Québec (5)</p> <ul style="list-style-type: none"> M. Eric Lefebvre (Arthabaska) M. Robert Bussière (Gatineau) M^{me} Marie-Belle Gendron (Châteauguay) M. Mario Laframboise (Blainville) M. Yves Montigny (René-Lévesque) <p>Parti libéral du Québec (3)</p> <ul style="list-style-type: none"> M^{me} Sona Lakhoyan Olivier (Chomedey) M^{me} Désirée McGraw (Notre-Dame-de-Grâce) M^{me} Michelle Setlakwe (Mont-Royal-Outremont) <p>Québec solidaire (1)</p> <ul style="list-style-type: none"> M^{me} Ruba Ghazal (Mercier) 	<p>MEMBRES SUPPLÉANT(E)S</p> <p>Coalition avenir Québec (5)</p> <ul style="list-style-type: none"> M^{me} Nancy Guillemette (Roberval) M^{me} Geneviève Hébert (Saint-François) M. François Jacques (Mégantic) M. Mathieu Lévesque (Chapleau) M. Claude Reid (Beauharnois) <p>Parti libéral du Québec (3)</p> <ul style="list-style-type: none"> M^{me} Madwa-Nika Cadet (Bourassa-Sauvé) M. Enrico Ciccone (Marquette) M^{me} Filomena Rotiroti (Jeanne-Mance-Viger) <p>Québec solidaire (1)</p> <ul style="list-style-type: none"> M. Alexandre Leduc (Hochelaga-Maisonneuve)
<p>AUTRES PARTICIPANTE ET PARTICIPANTS</p> <ul style="list-style-type: none"> M^{me} Chantal Soucy (première vice-présidente) M. Sylvain Lévesque (deuxième vice-président) M. Frantz Benjamin (troisième vice-président) M. Joël Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) 	

COUP D'ŒIL SUR
LE BUREAU DE
L'ASSEMBLÉE
NATIONALE



47

décisions adoptées
par le Bureau

19

règlements déposés à
l'Assemblée nationale

Parmi ces décisions et ces règlements, le Bureau a adopté, au cours de l'exercice financier 2022-2023, des mesures favorisant la conciliation travail-famille des parlementaires. Il a également autorisé la réalisation de travaux visant la préservation de l'hôtel du Parlement et de son caractère patrimonial. Enfin, le Bureau a approuvé la réalisation d'études sur les diverses configurations possibles de la salle de l'Assemblée nationale, amorçant ainsi les réflexions entourant la modernisation de celle-ci.

7 réunions tenues

+ assnat.qc.ca/fr/abc-assemblee/ban

Travaux parlementaires

On appelle *travaux parlementaires* les travaux, échanges et débats qui ont lieu tant à la salle de l'Assemblée nationale qu'en commissions parlementaires. Le travail parlementaire se déroule selon un calendrier prévu au *Règlement de l'Assemblée nationale*. L'Assemblée nationale se réunit en séances ordinaires pendant deux périodes par année : au printemps et à l'automne. Chaque période comprend des semaines de travaux réguliers ainsi que des semaines de travaux intensifs. Des semaines de travail en circonscription sont également prévues.

Durant ces semaines en circonscription, ni l'Assemblée nationale ni les commissions ne peuvent se réunir en séances ordinaires.

Des règles précises, inspirées de la tradition parlementaire britannique, encadrent le déroulement des débats à l'Assemblée nationale. En plus de suivre ces règles de procédure, les parlementaires doivent se soumettre à d'autres règles de conduite et observer le décorum.

Au début de la 43^e législature, les parlementaires ont adopté une entente* prévoyant des modifications au *Règlement de l'Assemblée nationale* pour la durée de la législature. Ces changements visent notamment à ce que le *Règlement* soit mieux adapté à la composition de l'Assemblée nationale et aux besoins des députées et députés. La plupart de ces modifications ont été éprouvées lors de la 42^e législature, dans le cadre des ordres spéciaux adoptés lors de la pandémie de COVID-19.

Ainsi, l'horaire de l'Assemblée nationale et des commissions parlementaires a été modifié pour faciliter la conciliation travail-famille-vie personnelle des parlementaires. L'utilisation des technologies est également mise de l'avant dans l'*Entente*, notamment pour la participation en visioconférence des témoins en commission.

Des modifications ont été apportées à la composition des commissions et à l'attribution des postes de présidence pour mieux refléter la composition de l'Assemblée nationale. Les modalités entourant l'étude des crédits budgétaires ont également été modifiées.

En outre, l'*Entente* prévoit des modifications permanentes au *Règlement de l'Assemblée nationale*, notamment la pérennisation du dépôt électronique des documents et l'ajout de deux déclarations de députés à chaque séance.

* L'Entente relative à la notion de groupe parlementaire, au fonctionnement de l'Assemblée et des commissions parlementaires, aux aspects budgétaires et à d'autres mesures favorisant la conciliation travail-famille, datée du 25 novembre 2022 et déposée en Chambre le 29 novembre 2022.

Séances ordinaires et séances extraordinaires

Chaque jour de délibération constitue, en langage parlementaire, une séance. Elle peut être ordinaire, c'est-à-dire qu'elle est tenue en conformité avec le calendrier et l'horaire prévus dans le *Règlement*, ou elle peut être extraordinaire. Les séances dites extraordinaires sont tenues en dehors des périodes où l'Assemblée nationale

siège normalement et elles se tiennent à la demande du premier ministre.

Les séances de l'Assemblée nationale sont divisées en deux périodes : les affaires courantes et les affaires du jour.



Photo : Claude Mathieu

Affaires courantes

La période des affaires courantes correspond à la partie de la séance consacrée à l'information donnée aux parlementaires, notamment par le gouvernement.

C'est à cette étape que les projets de loi sont présentés et que se tient la période des questions et réponses orales.

COUP D'ŒIL SUR LES AFFAIRES COURANTES



318
déclarations
de député(e)s

44
questions écrites au
Feuilleton et préavis
Aucune déclaration
ministérielle

61
présentations
de projets de loi, dont :
30
projets de loi publics
du gouvernement
23
projets de loi publics
de député(e)s
8
projets de loi
d'intérêt privé

731 DÉPÔTS DE DOCUMENTS

PÉTITIONS

Nombre de pétitions déposées	67
Pétitions en version papier	9
Pétitions électroniques	58
Nombre de signatures recueillies	147 004
Nombre de réponses déposées	24

Période des questions et réponses orales

Les statistiques de la période des questions et réponses orales sont calculées sur la base du calendrier parlementaire : printemps et automne 2022.

Il ne s'agit donc pas des statistiques de l'année financière.

Périodes	Questions principales	Questions complémentaires	Nombre d'heures consacrées
Printemps 2022	427	795	30 h 58
Automne 2022*	55	102	4 h 02

* Le contexte électoral explique le nombre peu élevé de questions pour l'automne 2022.

+ assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/documents-deposes

Affaires du jour

Les affaires du jour sont consacrées principalement aux débats sur les projets de loi. C'est aussi à ce moment que l'Assemblée nationale est saisie de tous les autres débats

de fond, par exemple les affaires inscrites par les députées et députés de l'opposition.



* Veuillez vous référer à la page 74 pour la liste des projets de loi qui ont été adoptés.

+ assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projets-loi-42-2

+ assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projets-loi-43-1

Commissions parlementaires

Les commissions parlementaires sont des groupes de travail formés d'un nombre restreint de députées et députés, dont le rôle est d'examiner toute question relevant de leurs compétences ou d'exécuter les mandats qui leur sont confiés par l'Assemblée nationale. Ainsi, les commissions parlementaires constituent le forum tout désigné pour étudier en détail les projets de loi, contrôler l'activité gouvernementale ou entendre la population sur différentes questions qui animent la société québécoise.

L'Assemblée nationale compte 11 commissions parlementaires permanentes, dont 9 de nature sectorielle et 2 de nature horizontale. Chaque commission sectorielle permanente est spécialisée dans un secteur particulier de l'activité de l'État, tandis que les deux commissions dites horizontales — la Commission de l'Assemblée nationale et la Commission de l'administration publique — ont un champ de compétence élargi.

Au cours de l'année 2022-2023, année électorale, les commissions ont tenu un total de 230 séances, représentant plus de 616 heures de travaux. De ces séances, quatre ont été tenues de façon complètement virtuelle, toutes à la Commission de l'administration publique. Une séance

correspond généralement à une journée durant laquelle une commission se réunit sur un mandat, parfois en plusieurs parties. Une commission peut toutefois tenir plusieurs séances au cours d'une même journée si celles-ci portent sur des mandats différents.

Les commissions réalisent leurs mandats en se réunissant en séances publiques ou en séances de travail. La séance publique de commission constitue la règle générale. Les séances publiques sont ouvertes à la population. Les délibérations de ces séances sont webdiffusées et retranscrites intégralement au *Journal des débats*, qui peut être consulté dans le site Web de l'Assemblée nationale. La séance de travail, quant à elle, est principalement réservée à l'organisation des travaux et à l'information des membres des commissions. La séance est dite privée, c'est-à-dire que seuls les membres et le personnel de la commission peuvent y assister. Les débats ne sont pas retranscrits au *Journal des débats*. Ce type de séance représente donc une instance plus souple pour la commission. Les commissions se réunissent principalement en séances publiques (79 % des séances et environ 95 % des heures effectuées en 2022-2023).



Photo : Roch Thérout

Étude des projets de loi

Parmi les mandats qu'une commission sectorielle peut exécuter, l'étude des projets de loi, qui comprend l'étape des consultations publiques et celle de l'étude détaillée, est le mandat qui occupe le plus les parlementaires québécois.

Au cours des 10 dernières années, les commissions ont consacré en moyenne 68 % de leur temps à l'étude des projets de loi.

COUP D'ŒIL SUR L'ÉTUDE DES PROJETS DE LOI EN COMMISSIONS PARLEMENTAIRES



117 séances
et
406 heures
consacrées à l'étude
de projets de loi, ce
qui correspond à
66 % du temps passé
en commissions

27
projets de loi publics et
8
projets de loi d'intérêt
privé ont été étudiés
en commissions

Les projets de loi étudiés en commissions parlementaires portaient, notamment, sur les sujets suivants :

- Assurance automobile et sécurité routière
- Déroulement des élections générales au Québec
- Efficacité et accessibilité de la justice
- Habitation
- Langue française
- Liberté académique dans le milieu universitaire
- Régimes de retraite du secteur public
- Renseignements de santé et de services sociaux
- Soins de fin de vie
- Statut professionnel de l'artiste

Consultations publiques

Les consultations sur invitation (consultations particulières) ou celles s’adressant à l’ensemble de la population (consultations générales) sont des moyens privilégiés pour les personnes et les organismes de faire connaître leur opinion et pour les membres des commissions d’être mieux

informés sur les sujets étudiés. Ces consultations peuvent porter tant sur les projets de loi que sur d’autres sujets confiés par l’Assemblée nationale ou étudiés à l’initiative des commissions.

COUP D’ŒIL SUR LES CONSULTATIONS PUBLIQUES

Aucune consultation générale en 2022-2023

17
consultations particulières, dont
14 sur des projets de loi

248
témoins entendus

318
mémoires reçus



Les consultations, autres que sur les projets de loi, portaient sur :

- Projet de Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 (Commission des transports et de l’environnement – 43^e législature)
- Document de consultation sur le Régime de rentes du Québec intitulé *Un régime adapté aux défis du 21^e siècle* (Commission des finances publiques – 43^e législature)
- Révélation de violence lors des initiations dans le milieu du hockey junior et la possible situation dans d’autres sports (Commission de la culture et de l’éducation – 43^e législature)

Les consultations ayant généré la réception du plus grand nombre de mémoires portaient sur :

- Projet de loi n° 11 – *Loi modifiant la Loi concernant les soins de fin de vie et d’autres dispositions législatives* (Commission des relations avec les citoyens – 43^e législature), **62** mémoires
- Projet de loi n° 3 – *Loi sur les renseignements de santé et de services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives* (Commission des finances publiques – 43^e législature), **41** mémoires
- Document de consultation sur le Régime de rentes du Québec intitulé *Un régime adapté aux défis du 21^e siècle* (Commission des finances publiques – 43^e législature), **38** mémoires

+ assnat.qc.ca/fr/exprimez-votre-opinion/participer-consultation-publique

Participation citoyenne en ligne

Le site Web de l'Assemblée nationale permet à toute personne le désirant de formuler des commentaires sur la majorité des mandats des commissions, notamment sur les projets de loi.

Dans le cadre de certaines consultations publiques, les parlementaires peuvent également sonder la population en l'invitant à répondre à des questionnaires en ligne sur des sujets reliés aux mandats faisant l'objet de consultations.

COUP D'ŒIL SUR LA PARTICIPATION CITOYENNE EN LIGNE

879

commentaires en ligne de citoyennes et de citoyens ont été formulés concernant **31** mandats et projets de loi

Aucune consultation en ligne en 2022-2023

Les projets de loi qui ont généré la réception du plus grand nombre de commentaires en ligne* portaient sur :

- Étude du projet de loi n° 28 – *Loi visant à mettre fin à l'état d'urgence sanitaire* (Commission de la santé et des services sociaux – 42^e législature), **461** commentaires en ligne reçus
- Étude du projet de loi n° 11 – *Loi modifiant la Loi concernant les soins de fin de vie et d'autres dispositions législatives* (Commission des relations avec les citoyens – 43^e législature), **128** commentaires en ligne reçus
- Étude du projet de loi n° 96 – *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* (Commission de la culture et de l'éducation – 42^e législature), **125** commentaires en ligne reçus

* Il s'agit du nombre de commentaires reçus au cours de l'année financière et non le nombre total de commentaires reçus pour les projets de loi cités.

+ assnat.qc.ca/fr/exprimez-votre-opinion/commenter

Contrôle parlementaire

Une autre responsabilité importante des commissions parlementaires est le contrôle de l'action gouvernementale. Que ce soit dans les commissions sectorielles par l'étude des crédits budgétaires, les mandats d'interpellation, la reddition de comptes d'organismes publics et les mandats conférés par des lois, ou encore à la Commission de l'administration publique à travers ses différents mandats, les commissions disposent de moyens particuliers pour un meilleur contrôle des décisions gouvernementales et de l'administration publique.

La Commission de l'administration publique a un mode de fonctionnement distinctif comparativement aux commissions sectorielles. Les mandats que l'article 117.6 du *Règlement de l'Assemblée nationale* lui confie ont une portée plus large et continue :

- vérifier les engagements financiers;
- entendre la vérificatrice générale sur le rapport annuel de gestion de l'institution;
- entendre, en vertu de la *Loi sur l'administration publique* (RLRQ, chapitre A-6.01), les ministres, les sous-ministres ou les dirigeantes et dirigeants d'organismes afin de discuter de leur gestion administrative, au moins une fois tous les quatre ans ou lorsque celle-ci est signalée dans un rapport du Vérificateur général du Québec ou du Protecteur du citoyen;
- étudier le rapport annuel sur l'application de la *Loi sur l'administration publique*;
- étudier toute matière qui lui est confiée par l'Assemblée nationale.

COUP D'ŒIL SUR LE CONTRÔLE PARLEMENTAIRE



136

heures consacrées aux activités de contrôle parlementaire, ce qui correspond à **22 %** du temps global passé en commissions

8

mandats d'interpellation durant lesquels des ministres ont été entendus et questionnés sur des sujets déterminés par les députées et députés d'opposition

33

séances et près de **117** heures consacrées à l'étude des crédits budgétaires

Commission de l'administration publique :

- Audition d'un témoin
- Examen du rapport annuel de 8 ministères et organismes afin d'analyser la qualité de l'information présentée et leur performance organisationnelle
- Publication du *Rapport sur l'imputabilité* (printemps 2022)

Diplomatie parlementaire et vie institutionnelle

Au moyen de la diplomatie parlementaire, les députées et députés du Québec participent activement au rayonnement de l'Assemblée nationale sur cinq continents. Leur participation à des activités interparlementaires vise à rendre l'institution plus moderne et ouverte, à renforcer l'efficacité des parlementaires dans leurs fonctions et à promouvoir les secteurs d'excellence de la société québécoise.

L'Assemblée nationale possède un réseau très étendu de relations interparlementaires et internationales. En effet, elle est membre de 5 organisations multilatérales, elle entretient 16 relations bilatérales officielles avec des parlements de partout dans le monde et elle assure une offre de services variée en matière de coopération interparlementaire.



Visite du président de la Chambre des représentants d'Hawaï et président émérite du comité exécutif de la National Conference of States Legislatures, M. Scott K. Saiki, les 27 et 28 mars 2023.
Photo : Martin Houde

COUP D'ŒIL SUR LA DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE

50 activités de relations interparlementaires et internationales :

- **32** missions, **13** accueils et **5** activités virtuelles
- **36** activités multilatérales, **12** bilatérales et **2** de coopération
- **61** participations de parlementaires, dont **41 %** de femmes
- **23** participations de la présidence

Les députées et députés du Québec, en participant aux activités interparlementaires, ont pu échanger avec leurs homologues sur différents enjeux d'actualité. De nombreux thèmes d'intérêt pour le Québec, dont plusieurs étaient directement liés aux travaux parlementaires, ont été étudiés :

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • La place des femmes en politique • Le numérique dans les parlements • La sécurité internationale et les enjeux frontaliers • La santé mentale • L'approvisionnement énergétique • La réduction des gaz à effet de serre et les technologies vertes | <ul style="list-style-type: none"> • Le développement durable • L'amélioration de l'accessibilité des parlements pour les citoyennes et les citoyens • Les relations avec les peuples autochtones • Les inégalités et les violences basées sur le genre • Le logement abordable |
|---|--|



Cérémonie du 8 février 2023 rendant hommage à trois équipes du Rouge et Or de l'Université Laval, dont l'équipe féminine de cross-country (sur la photographie).
Photo : Martin Houde

VIE INSTITUTIONNELLE

En plus d'accueillir certaines activités interparlementaires et de coopération, l'Assemblée nationale est régulièrement l'hôte d'événements institutionnels. Les membres de l'équipe du Protocole de l'Assemblée nationale s'assurent que ces activités auxquelles participent des parlementaires se déroulent dans des conditions propices aux échanges et en respect des usages protocolaires.

Incluant les activités en virtuel, ce sont **75** activités qui ont été organisées par l'équipe du Protocole, dont **8** accueils de membres du corps diplomatique et consulaire.



Remise de la Médaille d'honneur de l'Assemblée nationale à l'animateur Pierre Bruneau, le 7 juin 2022.
Photo : François Nadeau

Formation des députées et députés, et du personnel politique

COUP D'ŒIL SUR LA FORMATION DES DÉPUTÉES ET DÉPUTÉS, ET DU PERSONNEL POLITIQUE

984

participantes et
participants

51 séances de formation offertes, dont :

- 13 séances sur le fonctionnement des travaux parlementaires
- 7 séances sur la sécurité de l'information et la cybersécurité
- 5 séances sur les outils de recherche et les services offerts par la Bibliothèque
- 4 conférences de sensibilisation aux réalités autochtones
- 1 rencontre d'information sur les rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), en collaboration avec le scientifique en chef du Québec et Ouranos, le consortium sur la climatologie régionale et l'adaptation aux changements climatiques*
- 1 conférence de la vérificatrice générale du Québec

* Cette rencontre, tenue le 2 juin 2022, donne suite à une motion adoptée par l'Assemblée nationale le 6 avril 2022.

Masse salariale, allocations et dépenses des députées et députés

Les parlementaires de l'Assemblée nationale reçoivent une rémunération sous forme d'indemnités ainsi que des

allocations diverses afin de couvrir les dépenses engagées dans l'exercice de leurs fonctions.

CRÉDITS UTILISÉS (EN MILLIERS DE DOLLARS)	2021-2022	2022-2023
DÉPUTÉES ET DÉPUTÉS		
Rémunération		
Rémunération régulière (incluant l'indemnité de base et l'indemnité additionnelle pour l'exercice d'une fonction parlementaire)	14 261,8	14 683,2
Cotisations au régime de retraite	4 413,5	6 736,3
Allocations		
Allocations de dépenses, de présence et de déplacement dans la circonscription électorale et ailleurs au Québec	4 690,4	4 622,5
Allocation de transition* (inclut l'allocation versée lors du départ d'une députée ou d'un député)	76,3	5 031,6
Dépenses		
Déplacements entre la circonscription électorale et l'hôtel du Parlement	740,9	740,4
Logement à Québec ou dans le voisinage immédiat	1 651,3	1 692,3
DÉPENSES DU SECTEUR POLITIQUE (masse salariale du personnel politique, frais de déplacement et de fonctionnement)		
Bureaux de circonscription	17 212,3	18 289,0
Cabinets de l'Assemblée nationale	16 262,1	17 655,6
Services de recherche des partis politiques et des députées et députés indépendants	2 571,3	2 275,3
TOTAL	61 879,9	71 726,2

* À la suite des élections générales de 2022, une provision a été comptabilisée pour le versement des allocations de transition des parlementaires défaits ou ayant pris la décision de ne pas se représenter.

Le détail des dépenses des députées et députés peut être consulté dans le site Web de l'Assemblée nationale.

+ assnat.qc.ca/fr/abc-assemblee/fonction-depute/indemnites-allocations

+ assnat.qc.ca/fr/deputes/rapports-des-depenses/deputes-cabinets

Personnel politique

En vertu de la *Loi sur l'Assemblée nationale*, le Bureau de l'Assemblée nationale fixe par règlement les normes et les barèmes à partir desquels les membres du personnel du secteur politique ou d'un cabinet de l'Assemblée nationale sont recrutés, nommés et rémunérés. Les autres conditions de travail de ce personnel, comme celles des attachées et attachés politiques, des conseillères et conseillers, des employées et employés de soutien, des recherchistes ou des directrices et directeurs de cabinet, sont également fixées par règlement du Bureau.

Au 31 mars 2022, le secteur politique regroupait **451** employées et employés travaillant auprès des députées et députés et issus des cabinets, tant sur la colline Parlementaire que dans les bureaux de circonscription. Au 31 mars 2023, ce nombre était de **465** personnes.



ADMINISTRATION PARLEMENTAIRE

Mission, vision et valeurs de l'administration parlementaire

Au 31 mars 2023

MISSION

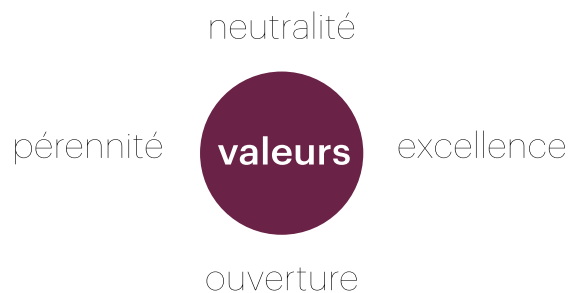
L'administration de l'Assemblée nationale assure aux parlementaires les meilleures conditions et les services nécessaires au plein exercice de leurs fonctions. Elle promeut la démocratie et contribue au rayonnement de l'institution en la faisant connaître auprès des citoyennes et citoyens.

VISION

Reconnue pour la haute qualité de ses services, l'administration de l'Assemblée nationale est à l'avant-garde des pratiques parlementaires et administratives et soutient les personnes élues dans leur dialogue avec la population.

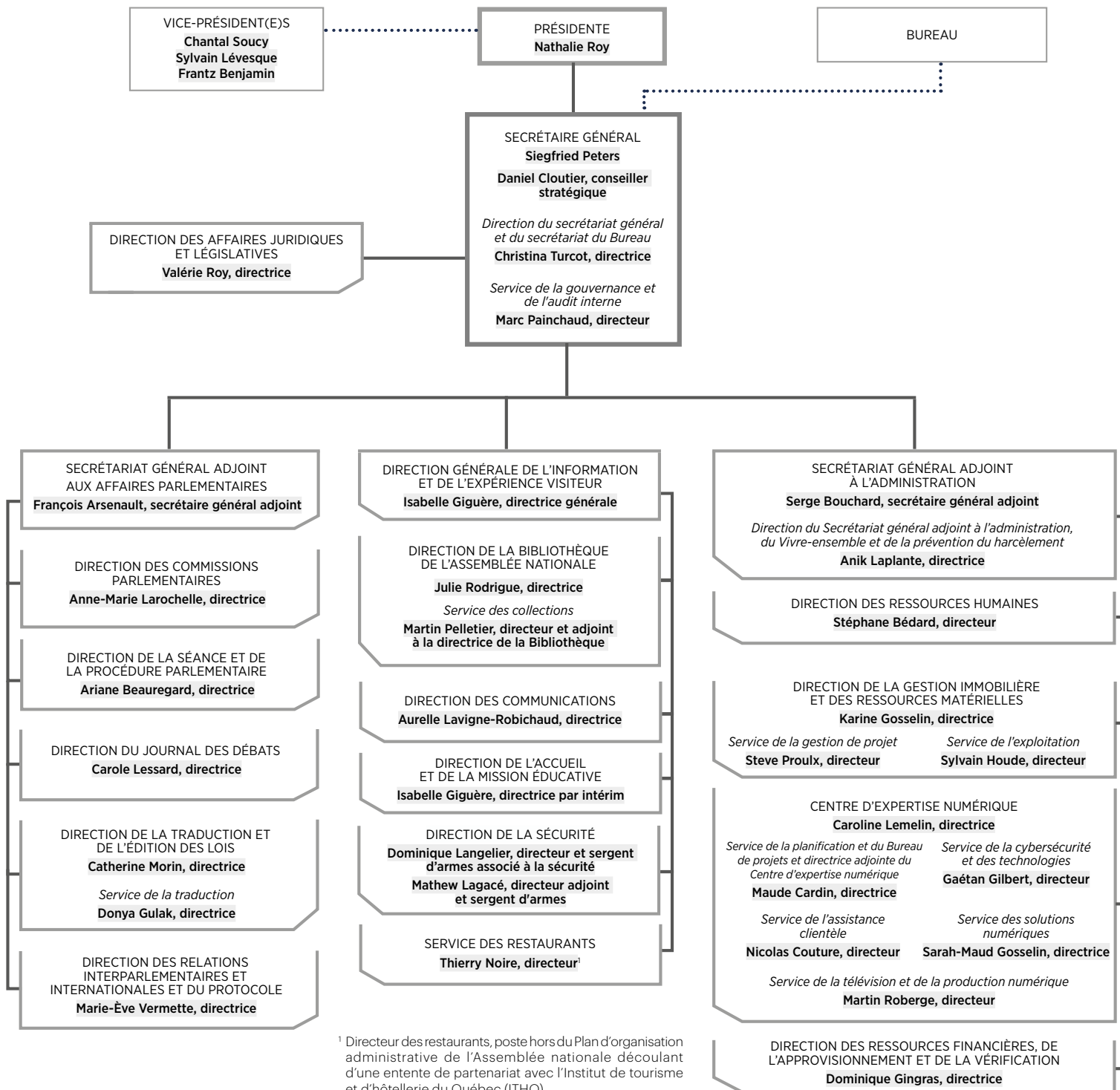
VALEURS

L'administration de l'Assemblée nationale souscrit à la Déclaration de valeurs de l'administration publique québécoise qui repose sur la compétence, l'impartialité, l'intégrité, la loyauté et le respect. Dans un contexte parlementaire, elle fait aussi siennes les valeurs suivantes :



Organisation administrative

AU 31 MARS 2023



¹ Directeur des restaurants, poste hors du Plan d'organisation administrative de l'Assemblée nationale découlant d'une entente de partenariat avec l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ).

Activités et services administratifs

Accueil des citoyennes et citoyens

L'Assemblée nationale incarne le concept *Notre maison citoyenne* avec son pavillon d'accueil. Par ses installations, sa programmation citoyenne et son expérience visiteur,

elle se positionne comme une destination incontournable pour les Québécoises et Québécois, et pour les visiteuses et visiteurs de la ville de Québec.

COUP D'ŒIL SUR LA MAISON CITOYENNE	
<p>95 551 personnes ont visité l'hôtel du Parlement en 2022-2023</p>	
<p>PROGRAMMATION CITOYENNE</p> <p>76 activités destinées au grand public</p> <p>3 899 personnes ont participé aux activités de la Programmation citoyenne</p> <p>Partenaires issus de 5 régions administratives</p> <p>37 projets admissibles reçus lors de l'appel de projets grand public qui s'est tenu du 15 décembre 2022 au 15 février 2023</p> <p>14 250 personnes ont assisté au spectacle multimédia <i>BLEU, le Québec sous les étoiles</i>, présenté par le gouvernement du Québec et projeté sur la façade de l'hôtel du Parlement</p>	
76 ACTIVITÉS GRAND PUBLIC	
Types	Exemples
33 ateliers, cours, formations	17 cours de yoga ont été offerts dans les jardins du parlement ou dans l'agora du pavillon d'accueil. Les séances, gratuites, s'adressent au grand public, aussi bien aux personnes de niveau débutant qu'avancé.
20 conférences, tables rondes, débats	En collaboration avec Lobbyisme Québec, un panel de discussions regroupant quatre expertes et experts et animé par le commissaire au lobbyisme s'est tenu le 22 mars 2023. Ce panel a permis de présenter au public la nouvelle plateforme de divulgation des activités de lobbyisme, Carrefour Lobby Québec.

76 ACTIVITÉS GRAND PUBLIC (SUITE)	
Types	Exemples
15 vernissages et expositions, dont 3 produites par l'Assemblée nationale	L'exposition <i>Quatre saisons des jardins de Kyoto</i> , présentée en collaboration avec le Consulat général du Japon à Montréal et la Fondation du Japon de Toronto, propose une série de photographies de l'artiste Katsuhiko Mizuno. Cette série, créée sur 40 ans, met en valeur la richesse et la diversité des jardins japonais, une tradition datant du VI ^e siècle. L'exposition s'est tenue dans le pavillon d'accueil du 2 septembre au 24 octobre 2022.
4 fêtes thématiques	Une fête citoyenne a été organisée le 21 janvier 2023 à l'occasion du 75 ^e anniversaire du drapeau du Québec. Plusieurs activités ont eu lieu au cours de la journée : sculpture sur glace, caricatures numériques, cérémonie du drapeau sur le parvis, atelier sur le pavoisement, jeu pédagogique sur le fleurdéliné, projection de documentaires et veillée de danse traditionnelle tenue en collaboration avec l'organisme Ès TRAD, Centre de valorisation du patrimoine vivant.
2 projections	Le documentaire de Yann Arthus-Bertrand, <i>Legacy : notre héritage</i> , a été présenté le 7 juin 2022 à l'initiative d'une jeune fille de 10 ans qui souhaitait sensibiliser la population à la crise climatique. Ses camarades de classe et autres membres du public ont ensuite participé à une discussion citoyenne sur cet enjeu.
2 manifestations artistiques	L'installation <i>Quadriptyque</i> , de l'artiste Patrick Monast, présente un tableau différent au fil des quatre saisons, chacun inspiré des emblèmes du Québec, comme le bouleau jaune et l'iris versicolore. L'œuvre d'art éphémère, structure d'aluminium impressionnante, est exposée dans les jardins du parlement d'août 2022 à août 2023.

+ assnat.qc.ca/fr/visiteurs










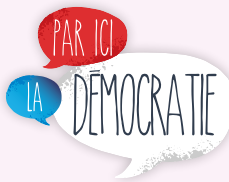
L'installation *Quadriptyque*, de l'artiste Patrick Monast
Photo : Matthieu F. Giroux

Mission éducative




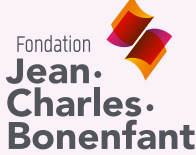

L'équipe des programmes éducatifs de l'Assemblée nationale contribue à la formation de citoyennes et citoyens plus responsables, mieux informés, plus engagés et plus attachés à leurs institutions démocratiques. En collaboration avec la Fondation Jean-Charles-Bonenfant, l'Assemblée nationale organise une multitude d'activités éducatives entre ses murs, en mode virtuel et à distance, et dans les écoles, afin de joindre les jeunes, les enseignantes et enseignants de tous les niveaux scolaires, ainsi que le grand public. Au total, ce sont **2 421** jeunes, personnes

accompagnatrices, citoyennes et citoyens qui ont participé à des activités éducatives ou à une simulation parlementaire au cours de l'année 2022-2023.

L'Assemblée nationale participe également à l'offre de formation destinée aux personnes intéressées par les règles du débat parlementaire et le fonctionnement du Parlement au moyen, notamment, du cours *Droit et procédure parlementaires*, donné depuis 19 ans à l'Université Laval.

COUP D'ŒIL SUR LA RÉALISATION D'ACTIVITÉS ÉDUCATIVES		
 <p>Séminaire des profs</p> <p>Participation de 14 enseignantes et enseignants et professionnelles et professionnels de l'éducation, 27 au 29 avril 2022</p>	 <p>PARLEMENT DES JEUNES</p> <p>97 participantes et participants de 3^e et 4^e secondaire, 20 au 22 avril 2022</p>	 <p>PARLEMENT ÉCOLIER</p> <p>86 participantes et participants de la 6^e année du primaire, 5 et 6 mai 2022</p>
 <p>Parlement étudiant du Québec</p> <p>223 participantes et participants de 18 à 25 ans au Parlement jeunesse du Québec, du 26 au 30 décembre 2022, et au Parlement étudiant du Québec, du 2 au 6 janvier 2023</p>		 <p>FORUM ÉTUDIANT</p> <p>149 participantes et participants du niveau collégial, 9 au 13 janvier 2023</p>
 <p>Participation de 31 jeunes de 17 à 21 ans à une simulation parlementaire 100 % virtuelle</p>	 <p>Participation de 88 jeunes de 9 à 15 ans initiés à la démocratie, à la prise de parole et au leadership</p>	 <p>1 883 personnes abonnées, moyenne de 15 200 visites mensuelles</p> <p>+ paricilademocratie.com</p>

COUP D'ŒIL SUR LA RÉALISATION D'ACTIVITÉS ÉDUCATIVES (SUITE)

 <p>57 formations données au personnel des ministères et organismes 1 249 participantes et participants</p>	 <p>Nouveauté 2022-2023! 17 séances virtuelles 413 participantes et participants</p>	 <p>4 séances hybrides 66 participantes et participants</p>
 <p>5 boursières et boursiers stagiaires: Ali El-Samra, Carolane Fillion, Gabriel Moreau, Powen-Alexandre Morin, Charles-Étienne Ostiguy + fondationbonenfant.qc.ca</p>	<p>PROGRAMME DES PAGES</p> <p>Participation de 14 étudiantes et étudiants de premier cycle universitaire au Programme des pages de l'Assemblée nationale + assnat.qc.ca/carrieres/fr/talents-etudiants/55-stages-etudiants</p>	 <p>+ voxpopuli.quebec</p>



Parlement écolier
Photo : François Nadeau



Camp de jour citoyen

Bibliothèque

La Bibliothèque de l'Assemblée nationale favorise la vitalité démocratique en produisant, en conservant, en valorisant

et en diffusant de l'information et des connaissances auprès des parlementaires, de l'administration et de la société civile.

COUP D'ŒIL SUR LA BIBLIOTHÈQUE

Une bibliothèque en appui au travail des parlementaires et de l'administration

Une bibliothèque ouverte et vivante

3 826 demandes d'information et de recherche
435 travaux effectués par le Service de la recherche
4 450 prêts de documents
1 176 203 pages Web consultées à partir du catalogue ou des guides thématiques



La remise des prix s'est déroulée le jeudi 25 mai 2022

Prix de la présidence de l'Assemblée nationale

Jonathan Livernois, *Entre deux feux. Parlementarisme et lettres au Québec (1763-1936)*, Les Éditions du Boréal

Prix de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant (Thèse de doctorat)

Joshua Ménard-Suarez, *L'Acte d'union : le gouvernement Melbourne face à la crise des Canadas, 1837-1841*, Université du Québec à Trois-Rivières

Prix de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant (Mémoire de maîtrise)

Guillaume Renauld, *L'intégration au droit public de l'imputabilité du sous-ministre devant l'Assemblée nationale*, Université Laval



Table ronde *L'évolution politique du Québec depuis 2002*, 25 mai 2022

Dirigée par l'animatrice radiophonique Marjorie Champagne, cette discussion a réuni dans le pavillon d'accueil trois anciens parlementaires : M^{me} Louise Harel, M. Geoffrey Kelley et M. Christian Lévesque. L'événement a aussi été diffusé en direct sur la page Facebook de l'Assemblée nationale.

Photo : François Nadeau

Exposition virtuelle *Le pouvoir des idées*, lancée à l'occasion du 20^e anniversaire des Prix du livre politique

Cette rétrospective propose un bref parcours à travers les différentes étapes qui ont jalonné l'histoire de ce concours : entrevues avec les fondatrices et fondateurs des Prix, extraits des tables rondes et discussions d'auteurs et d'auteurs, présentation des ouvrages récompensés et des personnes lauréates.

+ bibliotheque.assnat.qc.ca

Restaurants

Le restaurant Le Parlementaire est ouvert au public depuis plus de 50 ans, en plus de servir les députées et députés depuis 1917. Petit frère du Parlementaire, le Café du Parlement offre une variété de plats, chauds ou froids, pour les personnes disposant de peu de temps pour se restaurer. Les mets peuvent être dégustés sur place, mais sont également disponibles pour emporter.

Fiers de mettre à l'honneur les produits québécois, les restaurants de l'Assemblée nationale adaptent leur menu

en fonction des arrivages saisonniers des productrices et producteurs du Québec. L'été, les récoltes des jardins du parlement sont également intégrées aux plats préparés avec soin par l'équipe des restaurants.

L'année 2022-2023 a été marquée par un retour à la normale, après deux années de restrictions en raison des consignes sanitaires liées à la COVID-19. En effet, les événements privés ainsi que les activités institutionnelles ont repris.

COUP D'ŒIL SUR LES RESTAURANTS

Le
Parlementaire
RESTAURANT DISTINCTIF
—1917—

Le
Café
DU PARLEMENT

Les restaurants ont généré en 2022-2023 des revenus de

1 623 783 \$, soit une augmentation de
5,9 % par rapport à l'année précédant la
pandémie (2019-2020)

39 événements privés, permettant d'accueillir
2 938 convives, se sont tenus dans l'agora du pavillon
d'accueil, la Bibliothèque ou Le Parlementaire

+ assnat.qc.ca/fr/visiteurs/restaurants



Photo : Claude Mathieu

Boutique

La Boutique de l'Assemblée nationale, située au cœur du pavillon d'accueil, continue de recevoir une diversité de clientèles qui y découvre une véritable vitrine des talents et savoir-faire du Québec. La Boutique travaille chaque jour à mettre en lumière le travail et les produits d'artistes, d'artisanes et d'artisans et de productrices et producteurs d'ici.

Marquant le retour à la normale des activités et services de l'Assemblée nationale, l'année 2022-2023 a permis d'atteindre des chiffres de ventes à la Boutique supérieurs aux années d'avant la pandémie. Soulignons aussi

l'ouverture, pour une deuxième édition, d'une boutique éphémère extérieure dans la Halte citoyenne durant tout l'été, présentant au grand public quelques produits phares.

La Boutique propose une grande variété de produits originaux et de qualité qui répondent aux besoins et aux goûts actuels de ses clientèles. Un appel de produits conçus et fabriqués au Québec, lancé au printemps 2022 et ayant connu un franc succès, a d'ailleurs permis d'intégrer plusieurs nouveaux produits qui sont désormais en vente à la Boutique.

COUP D'ŒIL SUR LA BOUTIQUE

La Boutique a généré en 2022-2023 des revenus de **411 158 \$**, soit une augmentation de **18 %** par rapport à l'année précédant la pandémie (2019-2020)

26 artistes, artisanes et artisans et productrices et producteurs du Québec ont vu leurs produits sélectionnés à la suite de l'appel de produits qui s'est terminé le 1^{er} mai 2022

76,3 %
des produits de la Boutique
sont fabriqués au Québec

Fournisseurs issus de
15
régions administratives
du Québec

32 %
des ventes ont été faites
auprès de la clientèle externe

+ assnat.qc.ca/fr/visiteurs/boutique-assemblee



Photo : Stéphane Groleau

Sécurité

La Direction de la sécurité assure la protection des personnes et la sécurité des édifices et des locaux occupés par les parlementaires, leur personnel politique et le personnel administratif, à l'hôtel du Parlement ainsi que dans les bureaux de circonscription. À cette fin, elle élabore des mesures liées à la sécurité physique des personnes et

à la prévention des accidents et des incendies et met ces mesures en application, tout en planifiant des opérations d'urgence. Elle joue également un rôle-conseil en ce qui a trait aux mesures de sécurité privilégiées par les autorités de l'Assemblée nationale.

COUP D'ŒIL SUR LA SÉCURITÉ

427

dossiers ouverts au Centre d'assistance à la sécurité des parlementaires (CASP)*

Accueil à Québec, du 11 au 15 juillet 2022, de la Conférence annuelle de l'Association canadienne des sergents d'armes :

26 délégués de parlements canadiens ou internationaux (États-Unis, Royaume-Uni et Nouvelle-Zélande)

10 provinces canadiennes représentées

25

assistances comme premiers répondants

Mise en place de mesures de sécurité en lien avec les

115

manifestations près de l'hôtel du Parlement

* Le CASP est un service téléphonique géré par la Direction de la sécurité qui répond aux appels des députées et députés concernant les questions relatives à la sécurité de l'environnement physique, à la protection des locaux ou à des vérifications sur des menaces potentielles.

Captation des travaux parlementaires et des activités de presse, et production numérique

Le Service de la télévision et de la production numérique est responsable de la captation des travaux parlementaires, des activités de presse et des activités institutionnelles. Ces activités et travaux sont retransmis notamment sur le Canal parlementaire et dans le site Web de l'Assemblée nationale.

Le service réalise également des productions numériques pour répondre à la mission de l'institution liée au rayonnement de la démocratie et de l'Assemblée nationale auprès des citoyennes et des citoyens.

COUP D'ŒIL SUR LA CAPTATION ET LA PRODUCTION NUMÉRIQUE			
<h1>987</h1> <p>heures de captation des travaux parlementaires et des activités de presse, soit une baisse de 53 % par rapport à l'année précédente. Cette diminution s'explique par l'arrêt des travaux parlementaires en raison du contexte électoral.</p>			
<h1>111</h1> <p>séances d'audition d'organismes tenues de façon virtuelle (visioconférence)</p>			
<h1>28 %</h1> <p>de productions numériques de plus cette année*</p>			
Contenus captés ou produits par année	Productions numériques	Activités de presse	Extraits vidéo
2021-2022	160	496	2 147
2022-2023	205	346	1 626

* La production numérique réfère à un mode de création de documents audiovisuels produits au moyen des outils technologiques d'usage à la télévision et dans les médiums numériques. À l'Assemblée nationale, les productions numériques consistent en des émissions, des documentaires, des capsules d'information et promotionnelles, des animations en infographie et des balados.

Mémoires

Mémoires de députés est de retour depuis l'automne 2022 sur le Canal de l'Assemblée nationale avec un nouveau nom : *Mémoires*. La série revient en force avec plusieurs nouveautés : décor, facture visuelle, musique, etc. L'animation est assurée par Pascale Navarro, connue du grand public pour son travail de chroniqueuse à Radio-Canada et à Télé-Québec. La compositrice québécoise Alexandra Blackburn-Doré signe la trame musicale originale.



+ assnat.qc.ca/fr/video-audio/emissions-capsules-promotionnelles/memoires

+ assnat.qc.ca/fr/video-audio/en-direct-webdiffusion

Journal des débats

Le *Journal des débats* transpose fidèlement, de l'oral à l'écrit, en français ou en anglais, tous les propos tenus lors des travaux parlementaires et des activités de presse. Certains

événements spéciaux peuvent également être transcrits sur autorisation du secrétaire général.

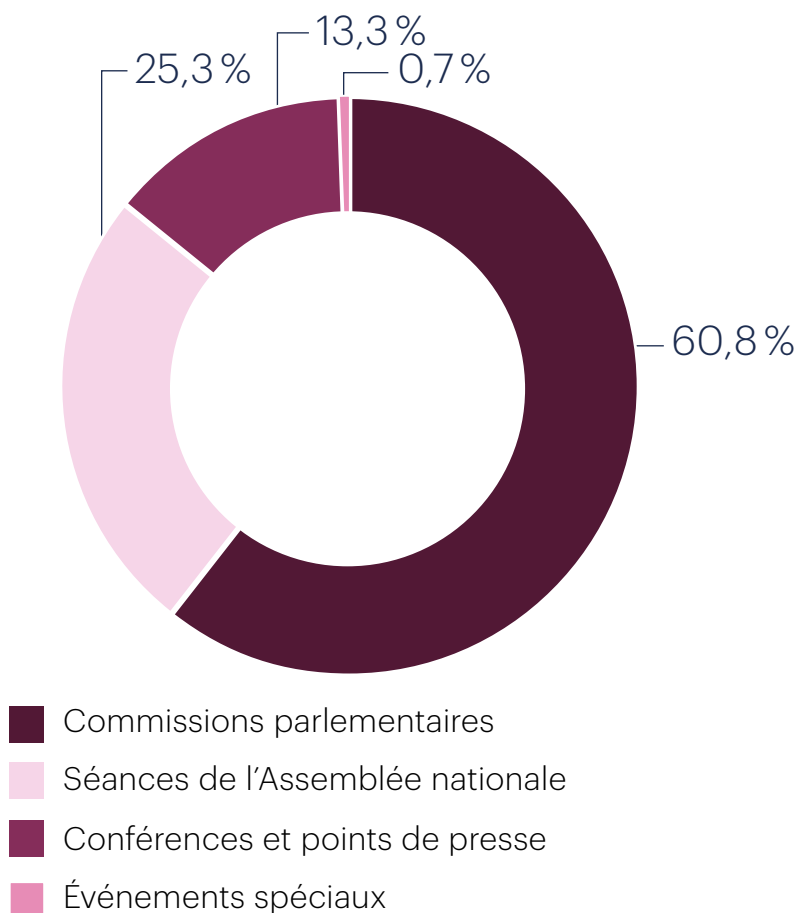
COUP D'ŒIL SUR LE JOURNAL DES DÉBATS

46 502
consultations
de l'index Web du
Journal des débats

957 h 09
de débats parlementaires
transcrits, révisés,
édités et mis en page

Diminution de
54 %
du nombre d'heures
d'événements transcrits,
comparativement à
l'année 2021-2022,
en raison du contexte
électoral

POURCENTAGE DE TEMPS CONSACRÉ
AUX TRAVAUX PARLEMENTAIRES ET
AUX ACTIVITÉS DE PRESSE



+ assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/journaux-debats

Traduction et édition des lois

Conformément aux dispositions applicables de la *Loi constitutionnelle de 1867*, tous les projets de loi sont traduits afin d'être présentés à l'Assemblée nationale en français et en anglais. Il en est de même pour les amendements adoptés au cours du processus législatif, qu'ils soient présentés en français ou en anglais.

Les lois sont publiées dans le *Recueil annuel des lois du Québec* et dans le site Web des Publications du Québec. L'équipe de la traduction et de l'édition des lois offre également un service de traduction aux unités administratives de l'Assemblée nationale.

COUP D'ŒIL SUR LA TRADUCTION ET L'ÉDITION DES LOIS

Édition de

4 342

pages de projets de loi
et de lois, en français
et en anglais

Traduction de :

- **61** projets de loi présentés à l'Assemblée nationale
- **55** publications du *Procès-verbal de l'Assemblée nationale* et du *Feuilleton et préavis*
- **310** textes provenant de 15 unités administratives de l'Assemblée nationale

En outre, le Service de la traduction a profité de la période électorale pour traduire la 4^e édition du livre *La procédure parlementaire du Québec*, ouvrage de 1 335 pages. Cette 2^e édition en anglais comprend environ 488 000 mots et devrait paraître en 2024. La version anglaise permettra aux parlementaires d'ailleurs dans le monde de comprendre le fonctionnement de l'Assemblée nationale du Québec.

+ assnat.qc.ca/recueil-annuel-lois

Ressources utilisées

Utilisation des ressources financières

CRÉDITS UTILISÉS* (EN MILLIERS DE DOLLARS)	2021-2022	2022-2023
Secrétariat général et affaires juridiques		
Direction du secrétariat général et du secrétariat du Bureau	1 672,8	2 190,6
Direction des affaires juridiques et législatives	925,8	953,1
TOTAL	2 598,6	3 143,7
Affaires parlementaires		
Secrétariat général adjoint aux affaires parlementaires	380,0	460,0
Direction de la séance et de la procédure parlementaire	1 271,7	1 519,6
Direction des commissions parlementaires	1 482,7	1 446,2
Direction du Journal des débats	2 009,3	1 892,9
Direction de la traduction et de l'édition des lois	564,3	685,5
Direction des relations interparlementaires et internationales et du protocole	1 995,0	2 762,2
TOTAL	7 703,0	8 766,4
Information et expérience visiteur		
Direction générale de l'information et de l'expérience visiteur	203,4	306,1
Direction de la sécurité**	6 483,5	7 034,2
Service des restaurants	1 691,9	2 447,4
Direction de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale	5 184,8	5 331,6
Direction de l'accueil et de la mission éducative	2 010,3	2 856,3
Direction des communications	2 373,8	2 422,8
TOTAL	17 947,7	20 398,4
Affaires administratives		
Secrétariat général adjoint à l'administration	579,9	627,2
Direction de la gestion immobilière et des ressources matérielles	8 528,9	10 987,7
Centre d'expertise numérique	12 989,8	15 294,0
Direction des ressources financières, de l'approvisionnement et de la vérification	2 314,1	2 468,1
Contribution de l'employeur***	10 121,8	11 977,5
Direction des ressources humaines	2 756,5	3 181,4
TOTAL	37 291,0	44 536,0
Total du secteur administratif	65 540,3	76 844,5
Services statutaires aux parlementaires****	67 260,4	80 173,6
Crédits d'investissement et avances	10 840,5	15 509,3
Crédits utilisés	143 641,2	172 527,4
Amortissement des immobilisations	7 831,8	8 094,1

* Les crédits utilisés comprennent les immobilisations, le traitement, le fonctionnement, le transfert et les avances. Les chiffres sont sujets à changement jusqu'à la fermeture officielle de l'année financière du gouvernement.

** Par la décision 2238 du Bureau de l'Assemblée nationale (9 juin 2022), la Direction de la sécurité a été transférée du secteur des affaires administratives au secteur de l'information et de l'expérience visiteur. À des fins de présentation, la dépense de l'année courante a été entièrement imputée au secteur de l'information et de l'expérience visiteur. De même, la donnée comparative de 2021-2022 concerne des dépenses qui ont été présentées, dans le précédent rapport annuel, sous le secteur des affaires administratives.

*** En 2021-2022, la contribution de l'employeur était imputée à la Direction des ressources humaines. Elle est désormais suivie par la Direction des ressources financières, de l'approvisionnement et de la vérification et présentée distinctement des autres dépenses de cette direction.

**** Les services statutaires aux parlementaires sont les crédits utilisés par les députées et les députés dans l'exercice de leurs fonctions, tant à l'hôtel du Parlement à Québec que dans leur bureau de circonscription. Ces crédits comprennent entre autres la rémunération des parlementaires et du personnel politique à l'Assemblée nationale, le régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale, de même que les dépenses de fonctionnement engagées dans le cadre de leurs fonctions.

Utilisation des ressources informationnelles

Les projets sur lesquels les équipes ont travaillé en 2022-2023 ont eu pour objectifs de rehausser les fondations technologiques et organisationnelles de l'Assemblée nationale afin de poursuivre le virage numérique, de se préparer à l'accueil de la nouvelle

législature, de développer des outils plus performants ainsi que de moderniser certains équipements. Ces projets se situent à différentes phases de réalisation, de l'analyse à la livraison.

CATÉGORIES DE PROJETS	DÉPENSES (EN MILLIERS DE DOLLARS)
Transformation numérique du Parlement	626
Optimisation	1 111
Évolution et mise à niveau des infrastructures	1 898
Continuité	1 399
Acquisitions en ressources informationnelles	421
TOTAL	5 455

EXEMPLES DE PROJETS SIGNIFICATIFS			
Projets	Catégories de projets	Descriptions	Bénéfices
Modernisation de la salle de l'Assemblée nationale	Transformation numérique du Parlement	Début des analyses et des consultations visant à implanter dans la salle de l'Assemblée nationale des outils destinés aux travaux parlementaires et basés sur des technologies novatrices	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'accès aux informations et aux documents parlementaires • Faciliter la participation aux travaux parlementaires • Moderniser et rendre plus intuitifs les outils technologiques utilisés pour les travaux parlementaires
Gestion de la nouvelle législature (Pivot)	Optimisation	Cartographier l'ensemble des processus d'affaires liés au parcours des parlementaires d'une nouvelle législature pour automatiser certaines étapes, éviter des saisies manuelles ou des doubles saisies et optimiser la démarche	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre aux députées et députés et aux membres du personnel politique d'être plus rapidement opérationnels après les élections (mise en place du bureau de circonscription, solutions numériques, formations, etc.) • Augmenter l'efficacité administrative
Évolution des services d'impression (bureaux de circonscription)	Évolution et mise à niveau des infrastructures	Gérer la désuétude des appareils en les remplaçant par des équipements plus performants	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'expérience utilisateur en simplifiant le processus et en ajoutant des fonctionnalités telles que la sécurisation des impressions, et ce, dans un souci de développement durable

Utilisation des ressources immobilières

La Direction de la gestion immobilière et des ressources matérielles planifie, coordonne et contrôle les activités reliées à la gestion des édifices et aux ressources matérielles. Elle effectue notamment la gestion des projets de maintien d'actifs, d'amélioration des infrastructures et

d'entretien majeur des immeubles, et ce, dans le respect de la valeur patrimoniale des lieux. Elle fournit différents services-conseils aux autorités et appuie les parlementaires et les unités administratives en matière d'aménagement des espaces et de gestion des immeubles.

PROJETS	DESCRIPTIONS	ÉCHÉANCIERS	DÉPENSES
Restauration de la maçonnerie de l'élévation ouest – hôtel du Parlement – phases 11 et 12	Ce projet de restauration des façades de pierres de l'hôtel du Parlement s'inscrit dans un plan global de restauration, amorcé en 2000 pour ce bâtiment à valeur patrimoniale exceptionnelle.	Travaux effectués d'avril à novembre 2022	2,6 M\$
Restauration de la maçonnerie de l'élévation sud – hôtel du Parlement – phase 13			1,7 M\$
Réaménagement intérieur de la Bibliothèque – étape de réalisation	Le projet vise à réorganiser l'espace intérieur en fonction des usages, des clientèles et des affluences. Le projet améliorera la lisibilité des éléments architecturaux et permettra d'accroître la sécurité par une mise aux normes. La restauration de certaines composantes vieillissantes contribuera à la pérennité du bâtiment.	Travaux de la phase 1 effectués d'août 2022 à mars 2023	1,8 M\$
Modernisation de l'environnement de travail des parlementaires	Le projet a permis d'offrir des espaces de travail ergonomiques adaptés aux besoins des usagers. Il a permis d'optimiser les pratiques de répartition des bureaux et des aires communes.	Travaux terminés en novembre 2022	1,5 M\$
Projets dont les dépenses sont de moins de 1 M\$			
Installation d'un monument commémoratif pour M. Jacques Parizeau			Un total de 2,3 M\$ engagés pour ces projets
Modernisation de l'environnement de travail de l'administration – étape conceptuelle			
Rénovation de la salle de l'Assemblée nationale – étude de réaménagement			
Aménagement d'une salle à l'usage du personnel administratif au pavillon d'accueil			
Rénovation des corridors du 3 ^e étage (hôtel du Parlement)			
Mise aux normes des ascenseurs n° 3 et n° 6 (hôtel du Parlement)			
Remplacement du réservoir de diesel de l'édifice Jean-Antoine-Panet			
Remplacement du panneau d'alarme-incendie (édifice Pamphile-Le May)			
Restauration des plâtres au plafond de la salle du Conseil législatif			

Utilisation des ressources humaines

Au 31 mars 2023, l'effectif du secteur administratif comptait **741** personnes, dont **556** personnes avec un statut d'employé régulier et **185** personnes avec un statut

d'employé occasionnel. À titre comparatif, l'effectif total de ce secteur s'élevait à **691** personnes au 31 mars 2022.

RÉPARTITION DES EFFECTIFS DU SECTEUR ADMINISTRATIF PAR CATÉGORIES D'EMPLOI		
Catégories d'emploi	Au 31 mars 2022	Au 31 mars 2023
Personnel d'encadrement	5,9 %	5,7 %
Professionnel(le)	39,7 %	41,4 %
Fonctionnaire	40,1 %	38,6 %
Ouvrier(-ière)	7,5 %	7,3 %
Agent(e) de la paix	6,8 %	7,0 %

Personnel régulier et occasionnel

RÉPARTITION SELON LE GENRE		
	Au 31 mars 2022	Au 31 mars 2023
Femmes	50,9 %	50,5 %
Hommes	49,1 %	49,5 %

RÉPARTITION SELON L'ÂGE		
	Au 31 mars 2022	Au 31 mars 2023
Moins de 35 ans	17,9 %	20,2 %
35 ans ou plus	82,1 %	79,8 %

RÉPARTITION DES EFFECTIFS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE (AU 31 MARS 2023)				
Directions	Nombre d'employé(e)s régulier(-ière)s	Nombre d'employé(e)s occasionnel(le)s	Nombre total d'employé(e)s	Répartition (%)
Bureau du secrétaire général	19	1	20	2,7 %
Direction des affaires juridiques et législatives	9	2	11	1,5 %
Secrétariat général adjoint aux affaires parlementaires	108	22	130	17,5 %
Direction générale de l'information et de l'expérience visiteur	201	108	309	41,7 %
Secrétariat général adjoint à l'administration	219	52	271	36,6 %
TOTAL	556	185	741	100 %

Gestion et contrôle des effectifs

RÉPARTITION DES EFFECTIFS EN HEURES RÉMUNÉRÉES								
Catégories d'emploi	2021-2022				2022-2023			
	Heures travaillées [1]	Heures supplémentaires* [2]	Total des heures rémunérées [3] = [1] + [2]	Total en ETC** transposés [4] = [3] / 1 826,3	Heures travaillées [1]	Heures supplémentaires* [2]	Total des heures rémunérées [3] = [1] + [2]	Total en ETC** transposés [4] = [3] / 1 826,3
Personnel d'encadrement	69 847	130	69 977	38	76 314	821	77 135	42
Personnel professionnel	465 649	7 654	473 303	259	505 599	9 270	514 869	282
Personnel de bureau et technicien(-ienne)	501 957	4 429	506 386	277	487 604	9 149	496 753	272
Ouvrier(-ière), personnel d'entretien et de service	74 258	413	74 671	41	89 207	706	89 913	49
Agent(e) de la paix	95 114	2 549	97 663	54	95 161	4 952	100 113	55
TOTAL	1 206 825	15 175	1 222 000	669	1 253 885	24 898	1 278 783	700

* Les heures supplémentaires indiquées au tableau pour le personnel d'encadrement sont celles réalisées avant la nomination d'une employée ou d'un employé à un poste de cadre. Elles sont payées au moment de la nomination. Autrement, aucune heure supplémentaire n'est payable à une ou un cadre.

** Équivalent temps complet (ETC)

Le nombre d'heures rémunérées autorisé pour l'exercice 2022-2023 est de 1 501 000.

Taux de départ volontaire

Le taux de départ volontaire inclut les mutations, les démissions ainsi que les départs à la retraite. Ce taux a diminué en 2022-2023 par rapport à 2021-2022. En effet, le

nombre de départs en mutation des employées et employés de l'Assemblée nationale a été moins élevé.

TAUX DE DÉPART VOLONTAIRE	
2021-2022	2022-2023
12,7 %	9,6 %

TAUX DE DÉPART VOLONTAIRE EXCLUANT LES DÉPARTS À LA RETRAITE	
2021-2022	2022-2023
8,7 %	7,6 %

Formation

RÉPARTITION DES DÉPENSES TOTALES DESTINÉES À LA FORMATION ET AU PERFECTIONNEMENT DU PERSONNEL PAR CHAMPS D'ACTIVITÉ	DÉPENSES (EN MILLIERS DE DOLLARS)	
	2021-2022	2022-2023
Gestion (formation destinée aux cadres)*	33,7	11,2
Gestion (formation destinée aux non-cadres)	23,6	52,2
Communication	3,0	0,5
Efficacité organisationnelle	14,7	10,7
Langue	1,2	4,4
Préparation à la retraite	0,6	2,4
Soutien aux études	2,9	8,5
Technologies de l'information	4,3	12,9
Santé et sécurité	-	5,5
SPÉCIALISATION		
Droit	0,9	4,8
Gestion immobilière	3,6	4,2
Ressources financières	3,2	0,2
Ressources humaines	6,6	2,7
Traduction et édition des lois	5,5	0,7
Architecture d'affaires	0,4	5,0
Sécurité	82,2	104,4
Autres	14,4	27,8
TOTAL	200,8	258,1

* Contrairement aux années précédentes, le coût de la formation pour les nouvelles et nouveaux cadres est assumé en 2022-2023 par le Secrétariat du Conseil du trésor.

Évolution des dépenses en formation

RÉPARTITION DES DÉPENSES EN FORMATION	2021	2022
Proportion de la masse salariale (%)*	1,43 %	1,17 %
	2021-2022	2022-2023
Nombre moyen de jours de formation par personne	1,53	1,99
Somme allouée en moyenne par personne	279,71 \$	337,25 \$
TOTAL DES JOURS DE FORMATION	1100	1530

* La proportion de la masse salariale se calcule par année civile, alors que les autres résultats se calculent par année financière.

MOYENNE DES JOURS DE FORMATION, PAR EMPLOYÉ(E), SELON LES CATÉGORIES D'EMPLOI	
Personnel d'encadrement	1,5
Professionnel(le)	1,9
Fonctionnaire	1,6
Ouvrier(-ière)	0,4
Agent(e) de la paix	2,1

Formation sur la gestion des situations d'incivilité, de conflits et de harcèlement

L'Assemblée nationale s'est assurée de former les nouvelles et nouveaux membres du personnel sur la gestion des situations d'incivilité, de conflits et de harcèlement. La formation obligatoire a été tenue à trois reprises au cours de l'année 2022-2023. Au 31 mars 2023, 73,1 % des membres

du personnel administratif de l'Assemblée nationale ont été formés en cette matière. Des pauses virtuelles de sensibilisation traitant du respect et de la civilité au travail se sont également tenues en juin et en décembre 2022.

Formation sur la diversité et l'inclusion

Le 25 mai 2022, une conférence de la Fondation Émergence a eu lieu à l'agora du pavillon d'accueil, visant à sensibiliser les parlementaires, le personnel politique et

le personnel administratif aux réalités des membres de la communauté LGBTQ+, à l'occasion de la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie.

Accès à l'égalité à l'emploi

À titre de première institution du Québec, l'Assemblée nationale s'engage à faire preuve d'exemplarité et de transparence et, ce faisant, elle présente dans son rapport annuel différentes données en matière d'égalité

et d'inclusion au travail. Comme tous les ministères et organismes publics québécois, l'Assemblée nationale multiplie les efforts pour que tous les groupes cibles soient adéquatement représentés au sein de son effectif régulier.

Taux de représentativité des membres des minorités visibles et ethniques, des anglophones, des Autochtones et des personnes handicapées

Embauche

COUP D'ŒIL SUR L'EMBAUCHE DES GROUPES CIBLES							
Statuts d'emploi	Nombre total d'embauches 2022-2023*	Nombre de membres embauchés des minorités visibles et ethniques	Nombre d'anglophones embauchés	Nombre d'Autochtones embauchés	Nombre de personnes handicapées embauchées	Nombre de membres embauchés d'au moins un groupe cible**	Taux d'embauche des membres d'au moins un groupe cible (%)
Personnel régulier	70	6	1	-	-	6	8,6 %
Personnel occasionnel	123	7	1	-	-	8	6,5 %
Étudiant(e)	26	-	1	-	-	1	3,8 %
Stagiaire	21	1	-	-	-	1	4,8 %
TOTAL	240	14	3	-	-	16***	6,7 %

* Les affectations, les mutations et les promotions sont exclues.

** Les embauches pour les étudiantes, les étudiants et les stagiaires se calculent par session d'études. La même personne peut donc être calculée plus d'une fois.

*** Certains membres du personnel font partie de plus d'un groupe cible, mais elles et ils ont été comptabilisés une seule fois.

Présence des groupes cibles dans l'effectif régulier et occasionnel

L'objectif de l'Assemblée nationale inscrit dans son Plan stratégique 2019-2023 est d'atteindre, d'ici 2023, un taux de représentativité de 12 % des groupes cibles au sein du personnel régulier et occasionnel.

COUP D'ŒIL SUR L'ÉVOLUTION DU TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ DES PERSONNES FAISANT PARTIE D'UN GROUPE CIBLE AU SEIN DE L'FFECTIF RÉGULIER ET OCCASIONNEL		
GROUPES CIBLES	2021-2022	2022-2023
Minorités visibles et ethniques	7,2 %	7,0 %
Anglophones	2,5 %	2,2 %
Autochtones	0,1 %	0,1 %
Personnes handicapées	0,7 %	0,7 %
TOTAL	10,6 %	9,9 %*

* Certains membres du personnel font partie de plus d'un groupe cible, mais elles et ils ont été comptabilisés une seule fois.

Mesures et actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi des groupes cibles

L'Assemblée nationale poursuit ses efforts en vue d'atteindre le taux de représentativité recherché pour l'ensemble des groupes cibles. Dans son Plan stratégique 2019-2023, elle a fait de la culture de respect et d'inclusion l'une de ses priorités. Un Plan d'action en matière de diversité et d'inclusion a d'ailleurs été adopté en mai 2021 afin de concrétiser sa volonté d'être exemplaire en matière de diversité dans son administration et inclusive dans ses pratiques.

Égalité entre les femmes et les hommes

Les femmes représentaient, au 31 mars 2023, 50,5 % de l'effectif régulier et occasionnel de l'Assemblée nationale du Québec.

COUP D'ŒIL SUR LA REPRÉSENTATIVITÉ DES FEMMES PAR CATÉGORIES D'EMPLOI	
CATÉGORIES D'EMPLOI	POURCENTAGE DE FEMMES Au 31 mars 2023
Personnel d'encadrement	50,0 %
Professionnel(le)	52,8 %
Fonctionnaire	58,0 %
Ouvrier(-ière)	27,8 %
Agent(e) de la paix	19,2 %
TOTAL	50,5 %

Emploi et qualité de la langue française

L'Assemblée nationale inscrit le français au cœur de ses priorités afin d'en faire une utilisation exemplaire, de veiller à la qualité de ses écrits et d'offrir des outils linguistiques pertinents à son personnel.

Le 1^{er} juin 2022, la sanction de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* a eu pour effet d'apporter des modifications à la *Charte de la langue française*. Ainsi, depuis le 1^{er} mars 2023, la *Charte* s'applique à l'Assemblée nationale dans l'exercice de ses activités autres que celles nécessaires à sa fonction délibérative ou à l'exercice de son pouvoir législatif et de son pouvoir de surveillance.

Dans ce contexte, l'Assemblée nationale respectera son devoir d'exemplarité dans l'utilisation de la langue française, conformément aux dispositions de la *Charte* et de la Politique linguistique de l'État. L'Assemblée nationale a d'ailleurs, lors de l'année 2022-2023, amorcé l'élaboration de sa directive linguistique. Cette directive précisera la nature des situations dans lesquelles l'Assemblée nationale entend utiliser une autre langue que le français, dans les cas où le permet la *Charte*.

À ce sujet, du 23 janvier au 6 février 2023, les unités administratives ont été consultées lors d'un important exercice de recension des pratiques linguistiques visant à colliger toutes les situations dans lesquelles une autre langue que le français est employée. Cet exercice, nécessaire à la rédaction de la directive, a également permis à l'Assemblée nationale de se positionner sur les bonnes pratiques à adopter pour promouvoir et protéger la langue française tout en tenant compte de ses particularités, notamment l'accueil touristique et les relations interparlementaires et internationales.

Afin de promouvoir la langue française et d'informer les membres du personnel des obligations à respecter en vertu de la *Charte*, une nouvelle section intitulée « Langue française » a été ajoutée à l'intranet de l'Assemblée nationale en février 2023. Cette section présente, entre autres :

- des ressources linguistiques en ligne, dont des outils de l'Office québécois de la langue française et de la Commission de toponymie;
- les six chroniques linguistiques rédigées à l'interne et diffusées au cours de l'année.

L'infolettre administrative a aussi été, à deux reprises, un moyen de communication privilégié pour informer les membres du personnel de l'application de la *Charte* à l'Assemblée nationale.

En mars 2023, l'administration de l'Assemblée nationale a adopté des critères et modalités de vérification de la connaissance appropriée de la langue française pour toute nomination, mutation ou promotion à une fonction ainsi qu'une procédure de traitement des plaintes relatives aux manquements à la *Charte*.

+ assnat.qc.ca/fr/abc-assemblee/langue-francaise/plaintes

Divulgation d'actes répréhensibles

La *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* (RLRQ, chapitre D-11.1) est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2017. Cette loi vise à favoriser et à faciliter la divulgation d'actes répréhensibles commis ou sur le point de l'être à l'égard des organismes publics. Elle vise également à assurer la protection des divulgatrices et divulgateurs contre de potentielles mesures de représailles. L'Assemblée nationale est assujettie uniquement dans la mesure et aux conditions déterminées par règlement du Bureau de l'Assemblée nationale.

Le 7 avril 2022, le Bureau de l'Assemblée nationale a adopté le *Règlement facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard de l'Assemblée nationale*. Le *Règlement* garantit à toute personne qui procède à une divulgation la confidentialité quant à son identité et une protection contre les représailles en cas de divulgation d'actes répréhensibles. Les individus qui peuvent faire l'objet d'une divulgation sont

les membres du personnel administratif dans le cadre de leurs fonctions ainsi que tout autre personne, société de personnes, regroupement ou autre entité dans le cadre d'un processus d'adjudication et d'attribution d'un contrat de l'Assemblée nationale ou dans le cadre de l'exécution d'un tel contrat, incluant l'octroi d'une aide financière. Le *Règlement* ne s'applique donc pas aux divulgations qui concernent les parlementaires ou les membres de leur personnel.

La responsabilité du traitement des divulgations est confiée à une ou un responsable interne qui peut faire appel au Protecteur du citoyen dans des cas bien précis, notamment lorsque la divulgation met en cause le secrétaire général ou les secrétaires généraux adjoints.

Le tableau ci-dessous présente la reddition de comptes prévue à l'article 21 du *Règlement*.

	Nombre de divulgations
Nombre de divulgations reçues	1
Nombre de divulgations auxquelles la responsable a mis fin en application de l'article 15 du <i>Règlement</i> *	1
Nombre de vérifications amorcées, en cours ou terminées	1
Nombre de divulgations fondées	-
Nombre de divulgations réparties selon chacune des catégories d'actes répréhensibles visées à l'article 3 du <i>Règlement</i>	-
Nombre de communications de renseignements effectuées en application de l'article 16 du <i>Règlement</i> (Commissaire à la lutte contre la corruption)	-
Recommandations que la responsable juge appropriées	-
Respect des délais	Tous les délais ont été respectés

* La responsable met fin au traitement de la divulgation ou à son examen si elle estime notamment :

- a) que l'objet de la divulgation ne relève pas de son mandat;
- b) que la divulgation est effectuée à des fins personnelles et non d'intérêt public;
- c) que l'objet de la divulgation met en cause le bien-fondé d'un règlement ou d'une politique de l'Assemblée nationale ou d'une décision du Bureau de l'Assemblée nationale;
- d) que la divulgation est manifestement mal fondée ou abusive.

+ assnat.qc.ca/fr/abc-assemblee/divulgation-actes-reprehensibles

Éthique

Le personnel administratif de l'Assemblée nationale est assujéti aux règles de déontologie prévues à la *Loi sur la fonction publique* (RLRQ, chapitre F-3.1.1) et au *Règlement sur l'éthique et la discipline dans la fonction publique* (RLRQ, chapitre F-3.1.1, r. 3); il doit aussi souscrire aux valeurs de l'administration publique québécoise. C'est pourquoi

l'Assemblée nationale a une répondante en éthique qui présente les normes d'éthique et de déontologie et conseille les gestionnaires et le personnel afin de promouvoir un comportement éthique. En outre, la répondante représente l'Assemblée nationale au sein du réseau des répondantes et répondants en éthique de la fonction publique.

COUP D'ŒIL SUR L'ÉTHIQUE

42

demandes
de type « conseil »
traitées et suivies

7

manchettes, capsules et
aide-mémoires publiés
dans le portail intranet

14

séances de formation offertes pour initier les nouveaux employés et employées et pour sensibiliser à la gestion des conflits d'intérêts et aux enjeux éthiques de l'utilisation des médias sociaux

Les demandes de type « conseil » ont quadruplé depuis 2020-2021, soit depuis qu'il y a davantage de communications et de formations sur l'éthique. Provenant jadis majoritairement des cadres, les demandes sont maintenant formulées autant par les cheffes et chefs d'équipe que par les autres membres du personnel.

Accès à l'information

Le traitement des demandes d'accès aux documents est assuré conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1, ci-après *Loi sur l'accès*)

avec une importance particulière accordée, notamment, à la célérité du traitement des demandes afin que les délais fixés par la *Loi sur l'accès* soient respectés.

Nombre total de demandes reçues*	52
---	-----------

* Des 52 demandes reçues, 3 seront traitées en 2023-2024.

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais

DÉLAIS DE TRAITEMENT	DEMANDES D'ACCÈS À DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	DEMANDES D'ACCÈS À DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	RECTIFICATION
0 à 20 jours	27	3	-
21 à 30 jours	16	-	-
31 jours ou plus (le cas échéant)	3*	-	-
TOTAL	46	3	-

* Délai résultant, pour les trois demandes, d'un avis aux tiers donné en vertu des articles 25 et 49 de la *Loi sur l'accès*.

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des décisions rendues

DÉCISIONS RENDUES	DEMANDES D'ACCÈS À DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	DEMANDES D'ACCÈS À DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	DISPOSITIONS DE LA LOI INVOQUÉES
Acceptées (entièrement)	13	-	Sans objet
Partiellement acceptées	19	1	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Loi sur l'accès</i> : 1, 9, 12, 14, 20, 22, 23, 24, 25, 28.1, 29, 31, 32, 34, 37, 39, 48, 49, 53, 54, 56 et 57 • <i>Charte des droits et libertés de la personne</i> (RLRQ, c. C-12) : 9 • <i>Loi sur le Barreau</i> (RLRQ, c. B-1) : 131 • <i>Code des professions</i> (RLRQ, c. C-26) : 60.4 • Privilèges parlementaires
Refusées (entièrement)	3	-	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Loi sur l'accès</i> : 14, 22, 23, 28.1, 37 et 39 • <i>Charte des droits et libertés de la personne</i> (RLRQ, c. C-12) : 9 • <i>Loi sur le Barreau</i> (RLRQ, c. B-1) : 131 • <i>Code des professions</i> (RLRQ, c. C-26) : 60.4 • <i>Code de déontologie des ingénieurs</i> (RLRQ, c. I-9, r. 6) : 3.06.01 • Privilèges parlementaires
Autres*	11	2	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Loi sur l'accès</i> : 1, 48 et les désistements

* Cette catégorie regroupe les demandes d'accès pour lesquelles aucun document correspondant à la demande n'était détenu par l'Assemblée nationale dont les documents qui relèvent davantage de la compétence d'un autre organisme ou du bureau d'une ou d'un membre de l'Assemblée nationale.

Mesures d'accommodement et avis de révision

Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	-
Nombre total d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information	1

+ assnat.qc.ca/fr/abc-assemblee/acces-information

Résultats relatifs au Plan stratégique 2019-2023

+ assnat.qc.ca/fr/publications/fiche-plan-strategique

ENJEU 1 : L'INTÉRÊT ET LA CONFIANCE DE LA POPULATION DANS SES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES

ORIENTATION 1 : UN PARLEMENT OUVERT

Pour maintenir son intérêt et sa confiance dans les institutions démocratiques, la population doit pouvoir s'y reconnaître et en comprendre le fonctionnement. En ce sens, l'Assemblée nationale doit continuer d'ouvrir ses portes et de multiplier les canaux de communication, à la fois pour joindre le plus grand nombre de personnes et entendre leurs préoccupations.

Objectif 1. Une maison citoyenne qui accueille

Priorité 1 : Devenir une destination incontournable

Indicateur	Cible 2019-2023	Résultat 2022-2023	Résultat 2021-2022	Résultat 2020-2021	Résultat 2019-2020
Hausse de l'achalandage du parlement (%) (Nombre de personnes en visite)	Hausse de 35 % d'ici 2023	Baisse de 11,1 % 95 551 personnes en visite à l'hôtel du Parlement	Baisse de 93,6 % 7 139 personnes en visite à l'hôtel du Parlement	Baisse de 100 % Aucune personne en visite à l'hôtel du Parlement	Hausse de 12 % 120 451 personnes en visite à l'hôtel du Parlement

Mesure de départ : 107 535 personnes en visite en 2018-2019

Après avoir été fermée aux visiteuses et aux visiteurs en raison de la pandémie pendant presque deux ans, l'Assemblée nationale du Québec a repris graduellement ses activités grand public, accueillant un total de 95 551 personnes en 2022-2023. Afin d'augmenter l'achalandage et le rayonnement des activités de l'institution lors de la période estivale, une stratégie de communication et de promotion auprès du grand public a été développée.

Priorité 2 : Être partenaire de son milieu

La seconde Programmation citoyenne de l'Assemblée nationale a été lancée en 2022-2023. Elle a permis la présentation de 76 activités totalement gratuites et destinées au grand public en collaboration avec plusieurs partenaires, dont le Festival de cinéma de la ville de Québec, la Délégation générale Wallonie-Bruxelles au Québec et le Grand Théâtre de Québec. Pour plus de détails sur les différentes activités qui ont eu lieu, veuillez vous référer aux pages 32 et 33.

Objectif 2. Une maison citoyenne qui communique

Priorité 3 : Diffuser l'information parlementaire et institutionnelle de manière dynamique

Indicateur	Cible 2019-2023	Résultat 2022-2023	Résultat 2021-2022	Résultat 2020-2021	Résultat 2019-2020
Hausse de l'achalandage (%) du site Web (Nombre de visites)	Hausse de 15 % d'ici 2023	Baisse de 23,6 % 3 335 429 visites	Hausse de 7,8 % 4 703 482 visites	Hausse de 54,9 % 6 760 075 visites	Hausse de 23,7 % 5 397 942 visites

Mesure de départ : 4 364 750 visites du site Web en 2018-2019

Le site Web de l'Assemblée nationale du Québec a connu une baisse de 23,6 % du nombre de visites au cours de la dernière année par rapport à l'année de référence. Cette diminution peut notamment s'expliquer par l'arrêt des travaux parlementaires durant six mois en raison des élections générales d'octobre 2022. Notons que les informations se trouvant sur les pages les plus visitées habituellement ont été temporairement retirées dès la dissolution de l'Assemblée nationale.

Une stratégie de refonte du site Web de l'Assemblée nationale, précisant les orientations qui guideront ce projet, a été adoptée. L'objectif de cette refonte est d'améliorer l'expérience visiteur du site Web, porte d'entrée des citoyennes et des citoyens pour obtenir de l'information sur les travaux parlementaires et l'institution.

Quatre capsules éducatives intitulées *60 secondes pour comprendre* ont été produites pour les réseaux sociaux de l'Assemblée nationale. Puis, l'image institutionnelle a été renouvelée avec le début de la 43^e législature.

Indicateur	Cible 2019-2023	Résultat 2022-2023	Résultat 2021-2022	Résultat 2020-2021	Résultat 2019-2020
Hausse du nombre d'abonné(e)s aux médias sociaux	Hausse de 25 % d'ici 2023	Hausse de 93,1 % 85 420 abonné(e)s	Hausse de 67,9 % 78 069 abonné(e)s	Hausse de 49,3 % 66 051 abonné(e)s	Hausse de 26 % 55 714 abonné(e)s

Mesure de départ : 44 228 abonnées et abonnés en 2018-2019

La croissance soutenue du nombre de personnes abonnées aux médias sociaux de l'Assemblée nationale (Facebook, Twitter, YouTube, Instagram et LinkedIn) s'est poursuivie en 2022-2023 grâce à la publication de contenus dynamiques et variés, dont plusieurs vidéos. Une politique concernant les comptes de médias sociaux de l'institution a également été adoptée dans le but de définir et d'encadrer la présence de l'Assemblée nationale sur ceux-ci.

Priorité 4 : Accroître la divulgation d'information de nature administrative

Le *Règlement facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard de l'Assemblée nationale* a été adopté par le Bureau de l'Assemblée nationale le 7 avril 2022. Pour plus de détails, veuillez vous référer à la page 53.

Objectif 3. Une maison citoyenne qui favorise la participation

Priorité 5 : Promouvoir et encourager la participation citoyenne

Indicateur	Cible 2019-2023	Résultat 2022-2023	Résultat 2021-2022	Résultat 2020-2021	Résultat 2019-2020
Pourcentage d'outils de participation citoyenne révisés	100 % des outils d'ici 2023	100 % 3 outils révisés	33,3 % 1 outil révisé	En cours	En cours

Mesure de départ : 3 mécanismes de participation citoyenne en place

I RÉSULTATS RELATIFS AU PLAN STRATÉGIQUE 2019-2023

L'Assemblée nationale du Québec a révisé les mécanismes de pétition et de consultation publique en 2022-2023. Dans les deux cas, les différents textes explicatifs ont été retravaillés afin de les simplifier et les visuels ont été modifiés pour faciliter la compréhension des citoyennes et des citoyens.

Priorité 6 : Éduquer les jeunes et la population à la vie démocratique

Indicateur	Cible 2019-2023	Résultat 2022-2023	Résultat 2021-2022	Résultat 2020-2021	Résultat 2019-2020
Hausse de la participation aux activités éducatives (%) (Nombre de participant(e)s)	Hausse de 25 % d'ici 2023	Hausse de 114,3 % 2 421 participant(e)s	Hausse de 29,5 % 1 463 participant(e)s	Hausse de 68,9 % 1 908 participant(e)s	Hausse de 26,5 % 1 430 participant(e)s

Mesure de départ : 1 130 participantes et participants en 2018-2019

Un nombre record de 2 421 personnes ont participé aux activités éducatives de l'Assemblée nationale en 2022-2023, ce qui représente une augmentation de 114,3 % par rapport à l'année de référence. Une nouvelle formation virtuelle destinée aux élèves du deuxième cycle du secondaire intitulée *Comment ça marche? à l'école* a été offerte. Elle a notamment pour objectifs de familiariser les étudiantes et les étudiants avec le Parlement et de leur faire prendre conscience de leur pouvoir d'action. Pour plus de détails sur les différentes activités qui ont eu lieu, veuillez vous référer aux pages 34 et 35.

ENJEU 2 : L'ADAPTATION DES SERVICES À L'ÉVOLUTION DES BESOINS DES DÉPUTÉES ET DÉPUTÉS

ORIENTATION 2 : UN PARLEMENT EN APPUI AUX ÉLUES ET ÉLUS

Le soutien des députées et députés dans l'exercice de leurs fonctions est au cœur de la mission de l'administration. Celle-ci doit mettre en place les conditions permettant aux parlementaires de se concentrer sur les aspects essentiels de leur travail et de jouer pleinement leurs rôles dans un environnement en perpétuel changement. Ce soutien englobe l'ensemble des services fournis aux personnes élues et à leur personnel, les outils mis à leur disposition, l'accompagnement qui leur est offert et l'information qui leur est transmise pour s'acquitter au mieux de leur charge.

Objectif 4. Une prestation de service efficace et de haute qualité

Priorité 7 : Assurer avec efficacité le soutien aux parlementaires

Indicateur	Cible 2019-2023	Résultat 2022-2023	Résultat 2021-2022	Résultat 2020-2021	Résultat 2019-2020
Satisfaction de la clientèle	Mesurer le taux de satisfaction à 2 reprises au cours de la 42 ^e législature	Non amorcé	Non amorcé	Non amorcé	Non amorcé

Le sondage global de satisfaction à l'intention des parlementaires n'a pas été réalisé. Toutefois, différentes initiatives de consultation visant à s'assurer que les services déployés par l'administration de l'Assemblée nationale correspondent aux besoins des députées et députés ont été mises en œuvre.

À ce titre, deux sondages destinés aux parlementaires ont été élaborés, le premier visant à mesurer leur appréciation du processus entourant leur arrivée à l'Assemblée nationale à la suite des élections générales d'octobre 2022 et le second ayant pour but de recueillir leurs besoins en lien avec la mise en place d'un service de halte-garderie au sein de l'institution. Ces sondages seront déployés au début du prochain exercice financier.

La tournée en circonscription effectuée par le secrétaire général de l'Assemblée nationale du Québec a également été achevée. Elle visait à mieux comprendre la réalité du travail des parlementaires en circonscription et à améliorer les services offerts par l'administration. Cette tournée a été l'occasion d'identifier plusieurs actions qui ont commencé à être mises en place.

Priorité 8 : Veiller à l'amélioration continue des outils et des services

L'année 2022-2023 a permis l'avancée de différentes initiatives en vue d'améliorer des outils et des services offerts aux parlementaires par l'administration, dont plusieurs lors de la transition de la 42^e vers la 43^e législature. Pour plus de détails sur ces initiatives, veuillez vous référer aux faits saillants de la page 7.

La phase de planification du programme de rénovation de la salle de l'Assemblée nationale s'est poursuivie. Au cours de l'année, une firme d'architecture spécialisée en restauration de lieux patrimoniaux a été choisie afin de proposer des solutions d'aménagement de la salle, en fonction des besoins des parlementaires et des contraintes architecturales. Ce projet vise, à terme, à éviter la désuétude, tant en ce qui concerne les infrastructures que la technologie, tout en respectant la valeur patrimoniale des lieux. Des mises aux normes en matière de sécurité et d'accessibilité universelle font également partie des objectifs poursuivis.

Un projet d'optimisation du processus d'édition des lois a été mené à terme. Il a notamment permis de diminuer de plus de 50 % les délais de publication des projets de loi sanctionnés, de même que d'améliorer la communication entre les différentes équipes touchées.

Sur le plan technologique, divers projets ont également progressé :

- de nouveaux équipements vidéo et robotiques ont été installés dans les salles de commission Louis-Hippolyte-La Fontaine et Louis-Joseph-Papineau et les systèmes d'éclairage télévisuel de la salle du Conseil législatif ont été modernisés;
- un système de communications unifiées a été déployé dans 124 circonscriptions;
- un projet visant à implanter le vote électronique des parlementaires en Chambre a été amorcé.

Objectif 5. Un soutien à la connaissance

Priorité 9 : Rechercher les meilleures pratiques pour alimenter la réflexion sur le travail parlementaire

Indicateur	Cible 2019-2023	Résultat 2022-2023	Résultat 2021-2022	Résultat 2020-2021	Résultat 2019-2020
Nombre d'activités d'étalonnage	2 activités par année	2 activités réalisées	2 activités réalisées	2 activités réalisées	2 activités réalisées

Deux activités d'étalonnage ont été réalisées au cours de l'année. La première a permis d'explorer les différentes solutions technologiques de gestion des séances de travail parlementaire disponibles sur le marché, dans le cadre du programme de rénovation de la salle de l'Assemblée nationale. La seconde a étudié les options en matière de vote électronique en vue d'alimenter la phase de planification de ce projet.

Priorité 10 : Mettre à profit les échanges avec les parlements partenaires au sein des travaux parlementaires

Les actions liées à cette priorité ont été accomplies en 2020-2021 et sont maintenant intégrées aux activités de la Direction des relations interparlementaires et internationales et du protocole.

Priorité 11 : Bonifier l'offre de formation aux parlementaires et aux membres de leur personnel

Indicateur	Cible 2019-2023	Résultat 2022-2023	Résultat 2021-2022	Résultat 2020-2021	Résultat 2019-2020
Création d'un répertoire de formation	2020	Réalisé	Réalisé	En cours	En cours

Le répertoire de formation mis en ligne en septembre 2021 a été intégré, au cours de la dernière année, au portail de services Pivot. De nouvelles formations y ont été incluses, dans l'objectif de mieux répondre aux besoins des parlementaires et des membres de leur personnel. Pour plus de détails sur les formations offertes en 2022-2023, veuillez vous référer à la page 27 du présent rapport.

ENJEU 3 : LA MOBILISATION DU PERSONNEL ET LE VIVRE-ENSEMBLE

ORIENTATION 3 : UN PARLEMENT COMME MILIEU DE VIE

Comme employeur, l'Assemblée nationale se préoccupe du bien-être de son personnel, lui assure un environnement de travail sain et lui fournit le soutien et les outils adéquats pour développer son plein potentiel. Elle a également le souci d'être plus attractive en tant qu'employeur afin de pouvoir compter sur une main-d'œuvre compétente, diversifiée et mobilisée. L'administration a la ferme intention de se démarquer par des pratiques inclusives et d'entreprendre des actions favorisant une meilleure qualité de vie au travail pour l'ensemble de son personnel.

Objectif 6. Une culture de respect et d'inclusion

Priorité 12 : Promouvoir des relations respectueuses et empreintes de civilité

Indicateur	Cible 2019-2023	Résultat 2022-2023	Résultat 2021-2022	Résultat 2020-2021	Résultat 2019-2020
Taux du personnel administratif formé (incivilité, gestion de conflits et harcèlement)	Maintien d'un taux de 80 % du personnel administratif formé	73,1 %	87,0 %	88,9 %	73,8 %

Mesure de départ : 81 % du personnel administratif formé en 2018-2019

L'Assemblée nationale a poursuivi ses activités de prévention des situations d'incivilité, de conflits et de harcèlement au cours de l'année 2022-2023. Trois séances de formation ont eu lieu, ce qui a permis de sensibiliser vingt-neuf personnes et d'atteindre un taux cumulatif de 73,1 % du personnel administratif formé. Plusieurs nouvelles et nouveaux membres du personnel travaillant selon un horaire atypique ont été recrutés au cours de l'année, ce qui a posé un défi pour l'organisation des formations.

Une nouvelle formation sur la communication constructive a été offerte à quelques directions. D'autres formations personnalisées ont également été données pour répondre à des besoins précis tels que le leadership, la communication, la gestion des conflits lors de situations difficiles et le respect dans une équipe de travail.

Enfin, la *Loi sur l'Assemblée nationale* a été modifiée afin de créer le poste de commissaire au respect. La ou le commissaire sera notamment chargé de traiter les situations d'incivilité, de conflits et de harcèlement impliquant notamment une députée ou un député, une ou un membre de son personnel ou une ou un membre du personnel d'un cabinet de l'Assemblée nationale du Québec.

Priorité 13 : Valoriser la diversité et la différence sous toutes ses formes

Indicateur	Cible 2019-2023	Résultat 2022-2023	Résultat 2021-2022	Résultat 2020-2021	Résultat 2019-2020
Taux de représentativité des groupes cibles au sein du personnel régulier et occasionnel	12 % du personnel régulier et occasionnel d'ici 2023	9,9 %	10,6 %	10,4 %	9,4 %

Mesure de départ : 9,3 % du personnel régulier et occasionnel en 2018-2019

I RÉSULTATS RELATIFS AU PLAN STRATÉGIQUE 2019-2023

Le taux de représentativité des groupes cibles au sein de l'effectif était de 9,9 % au 31 mars 2023, ce qui constitue une augmentation de 0,6 % par rapport à l'année de référence, mais une diminution par rapport à l'année précédente.

Différentes initiatives en lien avec le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées ont été mises en œuvre. Le processus d'accueil et d'adaptation de l'environnement de travail d'un nouvel employé ou d'une nouvelle employée en situation de handicap a été revu et diverses initiatives visant à mieux outiller les gestionnaires et le personnel en matière d'accessibilité ont été mises de l'avant. La mise en œuvre du Plan d'action sur la diversité et l'inclusion, adopté lors de la précédente année financière, s'est également poursuivie.

Objectif 7. Un personnel mobilisé et qualifié

Priorité 14 : Mettre en place des pratiques qui suscitent la motivation et l'engagement des personnes

Indicateur	Cible 2019-2023	Résultat 2022-2023	Résultat 2021-2022	Résultat 2020-2021	Résultat 2019-2020
Niveau de mobilisation du personnel	Sonder les membres du personnel 3 fois par année à partir de 2021-2022*	Reporté	3 sondages réalisés	Non amorcé	Non amorcé

* Cette cible a été modifiée en 2021-2022, afin de prendre en compte le partenariat établi avec HEC Montréal. Auparavant, on pouvait lire : « Tenue d'un sondage en 2022 ».

En 2021-2022, trois sondages ont été effectués auprès des membres du personnel administratif dans le cadre d'un partenariat établi avec HEC Montréal. En 2022-2023, l'Assemblée nationale a mis fin à ce partenariat. La tenue des sondages a donc été reportée afin d'identifier une autre plateforme de mesure de la mobilisation en adéquation avec les besoins de l'institution.

Priorité 15 : Miser sur l'expertise du personnel et attirer de nouveaux talents

Indicateurs	Cibles 2019-2023	Résultats 2022-2023	Résultats 2021-2022	Résultats 2020-2021	Résultats 2019-2020
Taux d'accès du personnel aux activités de développement des compétences	65 % du personnel régulier et occasionnel ayant accès annuellement, d'ici 2023, à au moins une activité non obligatoire de développement des compétences	79 %	51 %	51 %	Sans objet
Hausse du nombre d'étudiant(e)s et de stagiaires accueilli(e)s (%)	Hausse de 20 % d'ici 2023	Hausse de 20,5 % 47 étudiant(e)s et stagiaires	Hausse de 17,9 % 46 étudiant(e)s et stagiaires	Hausse de 17,9 % 46 étudiant(e)s et stagiaires	Hausse de 12,8 % 44 étudiant(e)s et stagiaires

Mesure de départ : 39 étudiantes, étudiants et stagiaires accueillis en 2018-2019

Au cours de l'année 2022-2023, 79 % des employées et employés réguliers et occasionnels de l'Assemblée nationale ont eu accès à au moins une activité non obligatoire de développement des compétences. Il s'agit d'une augmentation de 28 % par rapport à l'année précédente. Cette progression s'explique notamment par le déploiement de la plateforme LinkedIn Learning aux membres du personnel. Cette plateforme regroupe des centaines de cours en ligne donnés par des expertes et experts provenant d'une multitude de domaines différents. Le parcours de formation des différents corps d'emploi de la Direction de la sécurité a également été revu.

Par ailleurs, l'Assemblée nationale du Québec a accueilli 47 étudiantes, étudiants et stagiaires en 2022-2023, ce qui représente une augmentation de 20,5 % par rapport à l'année de référence.

Objectif 8. Un environnement de travail actuel

Priorité 16 : Favoriser la flexibilité et la mobilité des pratiques de travail

Indicateur	Cible 2019-2023	Résultat 2022-2023	Résultat 2021-2022	Résultat 2020-2021	Résultat 2019-2020
Nombre de mesures mises en place et liées à l'environnement de travail	6 mesures d'ici 2023	6 mesures terminées	6 mesures terminées ou en cours de déploiement	5 mesures terminées ou en cours de déploiement	3 mesures en cours de déploiement

Un bilan du déploiement du projet pilote et de la Politique de télétravail de l'Assemblée nationale du Québec a été réalisé. Ce bilan permettra de consolider la pratique du télétravail au sein de l'institution, de façon à renforcer la mobilisation et l'efficacité des équipes. Le projet visant à doter certaines salles ciblées d'équipements de visioconférence dans le but de faciliter la tenue de réunions hybrides entre les membres du personnel en télétravail et en présentiel a également été parachevé. Au total, ce sont 10 salles du secteur politique et 23 salles du côté administratif qui ont été aménagées.

Afin de faciliter la conciliation travail-famille, une salle familiale non supervisée a été aménagée au rez-de-chaussée de l'hôtel du Parlement. Ouverte en permanence et offrant une variété de jeux et de livres, la salle familiale est accessible aux enfants des parlementaires et du personnel politique et administratif. Un projet pilote de service de garde occasionnelle (halte-garderie) est également en préparation.

Priorité 17 : Poursuivre la modernisation de l'environnement de travail

Indicateurs	Cibles 2019-2023	Résultats 2022-2023	Résultats 2021-2022	Résultats 2020-2021	Résultats 2019-2020
Élaboration d'une vision d'ensemble d'aménagement des espaces	2020	Réalisé	Réalisé	En cours	En cours
Pourcentage prévu de réalisation des plans et devis*	25 % en 2022-2023**	En cours	En cours	Non amorcé	Non amorcé

* Cet indicateur a été modifié en 2021-2022 pour mieux refléter l'avancement du projet. Auparavant, on pouvait lire « Pourcentage de réalisation des aménagements ».

** Cette cible a été définie en 2021-2022.

Le projet d'amélioration des espaces de travail des membres du personnel administratif s'est poursuivi. Plusieurs processus d'appels d'offres publics pour des services professionnels d'architecture et d'ingénierie ont été achevés, notamment dans le but de permettre l'avancement de la réalisation des plans et devis.

L'Assemblée nationale du Québec a également profité de la période électorale et de l'absence des parlementaires pour mener à bien le projet de modernisation de leurs espaces de travail. Pour plus de détails sur le projet, veuillez vous référer aux faits saillants à la page 7.

ENJEU 4 : LA CAPACITÉ À BIEN SE STRUCTURER ET À INNOVER

ORIENTATION 4 : UN PARLEMENT PERFORMANT

L'administration de l'Assemblée nationale est reconnue pour son efficacité dans la gestion des activités courantes et dans la prestation de ses services aux parlementaires. Tout en maintenant cette efficacité, elle souhaite améliorer ses mécanismes de planification, d'aide à la décision et de reddition de comptes en s'inspirant des meilleures pratiques de gestion. L'administration souhaite également encourager le développement d'une culture organisationnelle propice à l'apprentissage et à l'innovation en misant sur la collaboration entre les directions, la circulation de l'information et la veille stratégique.

Objectif 9. Une gouvernance renforcée

Priorité 18 : Améliorer la planification et les outils de gestion

Indicateurs	Cibles 2019-2023	Résultats 2022-2023	Résultats 2021-2022	Résultats 2020-2021	Résultats 2019-2020
Degré d'implantation d'un logiciel d'information de gestion	Implantation de la phase I du logiciel en 2020 Identification des indicateurs prioritaires d'ici 2023*	Réalisé	En cours	En cours	En cours
Pourcentage de réalisation du plan directeur TI	100 % du plan directeur d'ici 2023	Reporté	Reporté	En cours	En cours

* Cette cible a été modifiée en 2022-2023.

La phase I du développement du logiciel d'information de gestion ayant été terminée en 2021-2022, les travaux de la phase II se sont poursuivis avec la description et la documentation des besoins liés à l'étape de planification budgétaire. L'ensemble des indicateurs prioritaires, qui touchent les domaines des ressources financières et humaines, ont été identifiés et plusieurs ont été rendus opérationnels.

Un outil informatisé d'approbation des contrats a été déployé afin d'en faciliter la planification et le suivi.

L'implantation d'une offre de services en amélioration continue s'est poursuivie. Une formation en cartographie de processus a été développée, de même qu'un parcours de formation « ceinture verte » selon la méthode Lean pour former des agentes et agents d'amélioration continue dans l'organisation.

Enfin, un cadre de gestion du portefeuille de projets en ressources informationnelles a été adopté. Il met notamment en place un processus de priorisation et de suivi des initiatives informatiques. Une démarche visant l'élaboration d'une stratégie de transformation numérique a également été amorcée et une fonction d'architecture d'entreprise a été créée au sein de l'organisation. En raison des efforts investis dans ces priorités, la conception d'un plan directeur TI a été reportée.

Priorité 19 : Accroître la prise en compte du développement durable dans les pratiques de l'organisation

Indicateurs	Cibles 2019-2023	Résultats 2022-2023	Résultats 2021-2022	Résultats 2020-2021	Résultats 2019-2020
Pourcentage de réalisation du Plan d'action de développement durable	100 % du plan d'action d'ici 2023	82,6 %	52,2 %	47,8 %	30,4 %
Obtention d'une certification LEED* niveau argent	Obtention en 2020	Réalisé	Réalisé	En cours	En cours

* Leadership in Energy and Environmental Design (LEED)

Les mesures du Plan d'action de développement durable mises en œuvre sont détaillées à la section suivante du rapport annuel (voir les pages 66 à 73). Au total, 19 des 23 actions prévues au plan étaient menées à terme en date du 31 mars 2023.

Objectif 10. Une culture de communication et d'apprentissage

Priorité 20 : Améliorer les communications internes et la collaboration entre les directions

Indicateur	Cible	Résultat 2022-2023	Résultat 2021-2022	Résultat 2020-2021	Résultat 2019-2020
Déploiement de la stratégie de communication interne (%)	Dépôt en 2020 100 % en 2023	100 %	Déploiement en cours	Déploiement en cours	Stratégie déposée Déploiement en cours

Le déploiement de la stratégie de communication interne a continué et l'ensemble des activités prévues ont été réalisées. Le portail intranet de l'Assemblée nationale, qui constitue un des principaux outils de communication interne de l'institution, a été bonifié par l'ajout et la mise à jour de plusieurs sections. Le projet visant sa refonte s'est également poursuivi en 2022-2023. Une stratégie ayant pour but d'orienter la modernisation du portail est en cours de développement.

Priorité 21 : Favoriser la veille et les partenariats comme vecteurs d'innovation

Indicateur	Cible	Résultat 2022-2023	Résultat 2021-2022	Résultat 2020-2021	Résultat 2019-2020
Nombre de nouveaux partenariats ou de nouvelles collaborations avec le milieu universitaire ou professionnel	7 nouveaux partenariats ou nouvelles collaborations d'ici 2023	Total de 8 partenariats	Total de 8 partenariats, dont 1 nouveau en 2021-2022	Total de 7 partenariats, dont 2 nouveaux en 2020-2021	5 nouveaux partenariats

La cible de cet indicateur ayant été atteinte en 2020-2021, aucun nouveau partenariat n'a été conclu avec le milieu universitaire ou professionnel en 2022-2023. Au cours de l'année, la Direction de la Bibliothèque a effectué 113 veilles sur des thèmes d'intérêt en lien avec différents enjeux d'actualité et dossiers en cours au sein de l'institution.

Objectif 11. Une organisation résiliente

Priorité 22 : Poursuivre le renforcement des mesures de sécurité et de continuité

Indicateurs	Cibles 2019-2023	Résultats 2022-2023	Résultats 2021-2022	Résultats 2020-2021	Résultats 2019-2020
Pourcentage de réalisation de la phase II du projet d'amélioration des infrastructures	100 % du projet réalisé en 2023	En cours	En cours	En cours	En cours
Pourcentage de réalisation des plans d'action en sécurité de l'information et en continuité (%)	100 % des plans d'action réalisés en 2023	79 %	84 %	75 %	71 %

L'élaboration des plans et devis de la première étape de la phase II du projet d'amélioration des infrastructures a été achevée. Cette étape a permis de préciser le concept architectural et a révélé la nécessité d'apporter certaines modifications aux plans initiaux. Rappelons que ce projet vise, dans un premier temps, à réaménager la cour intérieure et à améliorer la gestion des matières résiduelles. Dans un deuxième temps, il est souhaité de sécuriser la rue des Parlementaires de même que les terrains de l'institution. Par ailleurs, différents équipements ont été installés dans les édifices et le stationnement des parlementaires afin d'augmenter les mesures de sécurité.

L'organisation a également profité de la nouvelle législature pour actualiser son programme de formation sur la sécurité de l'information à l'intention de ses diverses clientèles. Plusieurs documents d'encadrement ont été revus et une nouvelle directive sur la gestion des menaces et des vulnérabilités a été adoptée. Enfin, une formation sur la sécurité lors de missions interparlementaires a été développée, complétant ainsi le guide élaboré lors de l'année financière précédente.

Résultats relatifs au Plan de développement durable 2019-2023

Le Plan de développement durable 2019-2023 de l'Assemblée nationale du Québec définit l'engagement de l'institution en faveur de l'adoption de pratiques respectant les dimensions sociale, environnementale et économique du développement durable dans ses différentes sphères d'activité. Cette section présente les réalisations de l'institution et les résultats au regard de ses engagements en matière de développement durable pour l'année 2022-2023.

+ assnat.qc.ca/fr/publications/developpementdurable

AXE 1 – BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

Objectif 1.1. Proposer aux parlementaires et aux membres du personnel de l'Assemblée nationale un environnement de travail sain

Action 1.1.1. Intégrer des critères de développement durable dans les projets d'aménagement, de réfection et d'entretien des infrastructures

Année de réalisation visée	Cible 2019-2023	Résultat 2022-2023	Résultat 2021-2022	Résultat 2020-2021	Résultat 2019-2020
2021-2022	Mise en œuvre d'un outil d'aide à la décision qui permet d'intégrer les principes de développement durable dans la réalisation des projets de réfection, d'entretien et d'infrastructure	Non amorcé	Non amorcé	Non amorcé	Non amorcé

Une attention particulière a été portée à l'intégration des principes de développement durable dans le cadre des différentes initiatives réalisées, même si un outil d'aide à la décision n'a finalement pas pu être développé en raison des nombreux projets de réfection, d'entretien et d'aménagement d'infrastructures en cours.

Action 1.1.2. Aménager des espaces extérieurs à l'usage du personnel

Année de réalisation visée	Cible 2019-2023	Résultat 2022-2023	Résultat 2021-2022	Résultat 2020-2021	Résultat 2019-2020
2019-2020 (Action récurrente)	Accessibilité à un espace éphémère extérieur pour les membres du personnel	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé

Pour un quatrième été consécutif, les membres du personnel de l'Assemblée nationale ont pu bénéficier du salon Vert, un espace éphémère extérieur où manger et se rencontrer.

Action 1.1.3. *Concevoir un guide d'accompagnement pour la gestion durable des bureaux de circonscription*

Année de réalisation visée	Cible 2019-2023	Résultat 2022-2023	Résultat 2021-2022	Résultat 2020-2021	Résultat 2019-2020
2021-2022	Dépôt du guide	Réalisé	Réalisé	En cours	Non amorcé

L'ensemble des initiatives visant une gestion plus durable des bureaux de circonscription et la documentation afférente ont été terminées en 2021-2022, dont un aide-mémoire pour l'organisation d'événements écoresponsables, un processus volontaire de compensation des émissions de gaz à effet de serre (GES) et un projet pilote visant l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques.

Objectif 1.2. Favoriser la mobilisation au travail des membres du personnel et renforcer leur sentiment d'appartenance à l'Assemblée nationale

Action 1.2.1. *Tenir périodiquement des activités institutionnelles visant à améliorer la circulation de l'information*

Année de réalisation visée	Cible 2019-2023	Résultat 2022-2023	Résultat 2021-2022	Résultat 2020-2021	Résultat 2019-2020
2019-2020 (Action récurrente)	2 activités par année	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé

En 2022-2023, deux initiatives visant à favoriser la circulation de l'information ont été réalisées. Tout d'abord, deux rencontres avec le secrétaire général, les secrétaires généraux adjoints et la directrice générale ont été organisées en janvier 2023. Elles se sont tenues en présentiel et en ligne. Ces rencontres ont permis de présenter aux membres du personnel les accomplissements de 2022 et les grands projets de 2023.

Une infolettre électronique de l'Assemblée nationale a été envoyée chaque mois, à l'exception de ceux de juillet et août, à l'ensemble des employées et employés. L'infolettre permet de mettre en lumière le travail quotidien de différentes équipes et à toutes et tous de s'informer des dernières nouvelles de l'institution.

Action 1.2.2. *Élaborer un programme de reconnaissance au travail*

Année de réalisation visée	Cible 2019-2023	Résultat 2022-2023	Résultat 2021-2022	Résultat 2020-2021	Résultat 2019-2020
2019-2020	Mise en œuvre du programme de reconnaissance	Réalisé	En cours	En cours	Non amorcé

Le programme de reconnaissance au travail, qui comprend un plan d'action et deux politiques, a été adopté par les autorités de l'Assemblée nationale en 2022-2023. La mise en œuvre de ce programme a notamment mené à l'organisation d'une semaine de la reconnaissance qui a eu lieu à la fin du mois de janvier 2023. Pour plus de détails sur le programme de reconnaissance, veuillez vous référer aux faits saillants à la page 10.

Objectif 1.3. Instaurer des pratiques favorisant l’engagement individuel et collectif à l’égard du développement durable

Action 1.3.1. Proposer des activités de sensibilisation et d’information pour promouvoir le développement durable

Année de réalisation visée	Cible 2019-2023	Résultat 2022-2023	Résultat 2021-2022	Résultat 2020-2021	Résultat 2019-2020
2019-2020 (Action récurrente)	2 activités par année	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé

Au cours de l’année financière, deux activités de sensibilisation et d’information visant à promouvoir le développement durable ont été réalisées. Après deux années d’absence en raison des mesures sanitaires, le concours interdirectionnel de plants de tomates a fait son retour. Ce concours amical est l’occasion d’en apprendre davantage sur le jardinage, tout en développant le sentiment d’appartenance à l’organisation. Une pause virtuelle à l’intention des membres du personnel et ayant pour objectif de démystifier l’inventaire d’émissions de GES de l’Assemblée nationale a aussi été organisée.

Action 1.3.2. Réaliser un projet favorisant le développement durable au sein de chaque unité administrative

Année de réalisation visée	Cible 2019-2023	Résultat 2022-2023	Résultat 2021-2022	Résultat 2020-2021	Résultat 2019-2020
2022-2023	Un projet par unité administrative (16)	16	8	6	1

En date du 31 mars 2023, l’ensemble des 16 unités administratives avaient mis en place un projet favorisant le développement durable. Parmi les huit nouvelles initiatives menées à bien en 2022-2023, on compte notamment :

- la numérisation de formulaires;
- l’installation de bacs pour recueillir les contenants consignés à des endroits stratégiques de l’institution;
- la diminution de la consommation annuelle de papier;
- le retrait de poubelles dans certains bureaux et l’aménagement de stations de tri dans les espaces communs adjacents.

AXE 2 – RAYONNEMENT INSTITUTIONNEL

Objectif 2.1. Valoriser le patrimoine et soutenir la création artistique

Action 2.1.1. Instaurer un programme de conservation et de restauration d’objets patrimoniaux et d’archives

Année de réalisation visée	Cible 2019-2023	Résultat 2022-2023	Résultat 2021-2022	Résultat 2020-2021	Résultat 2019-2020
2019-2020 (Action récurrente)	100 % de la planification annuelle réalisée chaque année	100 %	90,9 %	100 %	81 %

I RÉSULTATS RELATIFS AU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2019-2023

La restauration de l'ensemble des 16 objets patrimoniaux et des 5 documents d'archives prévus pour l'année 2022-2023 a été parachevée.

Le local d'entreposage qui avait été identifié en 2021-2022 a été aménagé. Des objets patrimoniaux et du mobilier y ont été déménagés pour assurer leur conservation dans des conditions optimales.

Action 2.1.2. Mettre en valeur l'art et l'artisanat du Québec à la Boutique

Année de réalisation visée	Cible 2019-2023	Résultat 2022-2023	Résultat 2021-2022	Résultat 2020-2021	Résultat 2019-2020
2022-2023	75 % de l'inventaire de la Boutique est constitué de produits fabriqués au Québec	76,3 %	73,6 %	76,4 %	76 %

En date du 31 mars 2023, l'inventaire de la Boutique était constitué à 76,3 % de produits québécois.

Action 2.1.3. Mettre sur pied un programme de diffusion des arts et de la culture

Année de réalisation visée	Cible 2019-2023	Résultat 2022-2023	Résultat 2021-2022	Résultat 2020-2021	Résultat 2019-2020
2020-2021	100 % de la programmation annuelle réalisée	100 %	81,8 %	En cours	Non amorcé

L'ensemble des 76 activités de la Programmation citoyenne qui étaient prévues pour l'année 2022-2023 ont été réalisées. Pour plus de détails sur les événements qui ont eu lieu, veuillez vous référer aux pages 32 et 33. Par ailleurs, différents documents encadrant la gestion des arts et de la culture à l'Assemblée nationale qui avaient été élaborés au cours des deux dernières années ont été approuvés par les autorités de l'institution.

Objectif 2.2. Faire connaître le fonctionnement des institutions démocratiques

Action 2.2.1. Mettre en place un parcours numérique autonome pour les personnes en visite au parlement

Année de réalisation visée	Cible 2019-2023	Résultat 2022-2023	Résultat 2021-2022	Résultat 2020-2021	Résultat 2019-2020
2020-2021	(Cible à définir après la première année de mise en œuvre)	En cours	En cours	En cours	En cours

Des tests utilisateurs ont été réalisés en novembre 2022. Ceux-ci ont permis d'identifier différentes améliorations à apporter au parcours numérique et de guider les dernières étapes de mise en œuvre. Le travail n'a toutefois pas pu être entièrement effectué en 2022-2023. Le lancement de ce nouveau parcours numérique est prévu au printemps 2023.

Action 2.2.2. Mettre sur pied un camp de jour citoyen pour une clientèle jeunesse

Année de réalisation visée	Cible 2019-2023	Résultat 2022-2023	Résultat 2021-2022	Résultat 2020-2021	Résultat 2019-2020
2020-2021 (Action récurrente)	Tenue d'un camp de jour annuellement	Réalisé	Réalisé	Réalisé	En cours

La troisième édition du Camp de jour citoyen s'est déroulée du 18 juillet au 12 août 2022. Lors de ces 4 semaines, 88 jeunes de 9 à 15 ans ont pu participer à des activités d'éveil à la citoyenneté dans un cadre ludique et emblématique.

Action 2.2.3. Proposer de la formation continue aux enseignantes et enseignants

Année de réalisation visée	Cible 2019-2023	Résultat 2022-2023	Résultat 2021-2022	Résultat 2020-2021	Résultat 2019-2020
2019-2020 (Action récurrente)	Tenue d'un séminaire annuellement	Réalisé	Reporté	Annulé	Réalisé

Après avoir été annulée et reportée en raison de la situation sanitaire, la deuxième édition du Séminaire des profs a eu lieu du 27 au 29 avril 2022.

AXE 3 – GESTION ÉCORESPONSABLE

Objectif 3.1. Favoriser une consommation écoresponsable de biens et de services

Action 3.1.1. Mettre en place une politique d'achat responsable

Année de réalisation visée	Cible 2019-2023	Résultat 2022-2023	Résultat 2021-2022	Résultat 2020-2021	Résultat 2019-2020
2020-2021	Dépôt de la Politique d'achat responsable	Réalisé	Réalisé	En cours	En cours

Une première version d'une procédure visant la mise en œuvre de la Politique d'achat responsable de l'Assemblée nationale a été développée en 2022-2023.

Action 3.1.2. Inclure des critères de développement durable dans les appels d'offres et les contrats de gré à gré

Année de réalisation visée	Cible 2019-2023	Résultat 2022-2023	Résultat 2021-2022	Résultat 2020-2021	Résultat 2019-2020
2021-2022	Intégration de critères écoresponsables dans 25 % des appels d'offres annuels	31,8 %	En cours	En cours	Non amorcé

Au total, 14 des 44 appels d'offres publics et sur invitation effectués par l'Assemblée nationale en 2022-2023 ont inclus un ou des critères de développement durable.

Action 3.1.3. Adopter une approche écoresponsable dans l'organisation d'activités institutionnelles

Année de réalisation visée	Cible 2019-2023	Résultat 2022-2023	Résultat 2021-2022	Résultat 2020-2021	Résultat 2019-2020
2021-2022	Mise en œuvre d'outils permettant de mieux prendre en compte le développement durable dans l'organisation d'activités institutionnelles et l'évaluation de leur performance	Réalisé	Reporté	Réalisé	En cours

Les outils ont été mis en œuvre en 2022-2023 avec la fin des mesures sanitaires et la reprise des activités protocolaires. Des actions adaptées aux activités organisées ont été mises en place, comme l'installation de stations de tri mobiles lors d'événements et la diminution du nombre de documents imprimés.

Action 3.1.4. Offrir quotidiennement un menu végétarien au Café du Parlement

Année de réalisation visée	Cible 2019-2023	Résultat 2022-2023	Résultat 2021-2022	Résultat 2020-2021	Résultat 2019-2020
2019-2020 (Action récurrente)	Offre d'un menu végétarien par jour	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé

Depuis 2019-2020, le Café du Parlement offre quotidiennement au moins un plat végétarien parmi ses choix de repas chauds et froids.

Objectif 3.2. Diversifier et moduler les technologies dans une perspective d'utilisation responsable

Action 3.2.1. Assurer une gestion optimale du parc informatique (ordinateurs et imprimantes)

Année de réalisation visée	Cible 2019-2023	Résultat 2022-2023	Résultat 2021-2022	Résultat 2020-2021	Résultat 2019-2020
2022-2023	Révision des pratiques de gestion des équipements informatiques	En cours	En cours	En cours	En cours

Le projet visant à optimiser et à moderniser les services d'impression à l'Assemblée nationale, tant du côté administratif que parlementaire, s'est poursuivi en 2022-2023. Il a été ralenti par des retards dans la réception des nouvelles imprimantes dus à des problèmes généralisés dans la chaîne d'approvisionnement des manufacturiers.

La gestion du cycle de vie des différents appareils et composants informatiques utilisés par l'institution s'est poursuivie selon les pratiques en vigueur. Les équipements qui avaient le plus de potentiel d'être réemployés ont été donnés à l'organisme Ordinateurs pour les écoles du Québec (OPEQ) qui se spécialise dans la remise à neuf d'appareils informatiques. Les autres ont été envoyés chez une entreprise de recyclage et de récupération locale.

Action 3.2.2. Déployer un service de webconférence

Année de réalisation visée	Cible 2019-2023	Résultat 2022-2023	Résultat 2021-2022	Résultat 2020-2021	Résultat 2019-2020
2021-2022	Déploiement du service de webconférence	Réalisé	Réalisé	Réalisé	En cours

L'application de communication collaborative Teams a été entièrement déployée en 2020-2021. Le projet visant à équiper différentes salles de réunion de l'Assemblée nationale du matériel nécessaire à la tenue de réunions hybrides s'est quant à lui terminé en 2022-2023.

Action 3.2.3. Développer une application mobile pour les activités institutionnelles de l'Assemblée nationale

Année de réalisation visée	Cible 2019-2023	Résultat 2022-2023	Résultat 2021-2022	Résultat 2020-2021	Résultat 2019-2020
2021-2022	Déploiement de l'application mobile	Reporté	Reporté	Reporté	Non amorcé

Le développement d'une application mobile pour les activités institutionnelles de l'Assemblée nationale n'a pas été priorisé en 2022-2023.

Objectif 3.3. Contribuer aux efforts de réduction des émissions de GES

Action 3.3.1. Réaliser des inventaires de GES de l'institution

Année de réalisation visée	Cible 2019-2023	Résultat 2022-2023	Résultat 2021-2022	Résultat 2020-2021	Résultat 2019-2020
2019-2020 (Action récurrente)	Réalisation d'un inventaire de GES de l'institution à la fin de chaque année financière	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé

Il a été calculé que l'Assemblée nationale, par ses activités institutionnelles et celles des parlementaires, a produit en 2022-2023 un total de 2 150,72 tonnes d'équivalent CO₂ :

Catégorie d'émissions de GES et types d'émissions pris en compte	Quantité d'émissions en tonnes d'équivalent CO ₂
Émissions directes (champ d'application 1) Consommation de carburant en provenance des véhicules contrôlés par l'Assemblée nationale, des appareils de cuisine fonctionnant au gaz naturel et des outils d'entretien des bâtiments et des terrains Émissions fugitives des équipements de climatisation et de réfrigération	61,17
Émissions indirectes (champ d'application 2) Consommation d'électricité, de gaz naturel et d'eau refroidie par les bâtiments de l'Assemblée nationale sur la colline Parlementaire	1 509,87
Émissions indirectes (champ d'application 3) – Transport Déplacements des parlementaires entre leur circonscription et l'hôtel du Parlement Missions interparlementaires et internationales Déplacements professionnels des membres du personnel politique et administratif qui ont été effectués en voiture et dont les dépenses ont été réclamées	579,69
TOTAL	2 150,72

Au cours de l'année 2022-2023, l'Assemblée nationale a mandaté le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) afin de réaliser une vérification indépendante de l'inventaire et du rapport sur les émissions de GES de l'institution pour l'année 2021-2022. Le but de ce processus était de s'assurer que la méthodologie de l'institution respecte les normes internationales applicables. À la suite de son évaluation, le BNQ a émis un avis favorable selon un niveau d'assurance limité.

Action 3.3.2. Mettre en place un plan de gestion des matières résiduelles

Année de réalisation visée	Cible 2019-2023	Résultat 2022-2023	Résultat 2021-2022	Résultat 2020-2021	Résultat 2019-2020
2020-2021	Mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles	Réalisé	Réalisé	En cours	En cours

La mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles s'est poursuivie. Elle a permis de mettre en place différentes initiatives visant à améliorer le tri à l'Assemblée nationale et à réduire la quantité de matières résiduelles produites. À titre d'exemple, des stations de récupération ont été mises à la disposition des parlementaires à la fin de la 42^e législature, permettant de recueillir les fournitures de bureau réutilisables. Celles-ci ont ensuite été triées et inventoriées afin de mettre sur pied un magasin de « seconde vie » pour les clientèles de l'institution.

Au cours de l'année, l'Assemblée nationale a également obtenu le niveau d'attestation Performance + du programme de reconnaissance ICI on recycle + de Recyc-Québec. Cette démarche vise à mettre en lumière les efforts de l'institution dans le domaine de la gestion de ses matières résiduelles.

Action 3.3.3. *Compenser les émissions de GES liées aux déplacements effectués par les parlementaires lors de missions interparlementaires*

Année de réalisation visée	Cible 2019-2023	Résultat 2022-2023	Résultat 2021-2022	Résultat 2020-2021	Résultat 2019-2020
2020-2021 (Action récurrente)	Compensation annuelle minimale de 100 % des différentes catégories d'émissions institutionnelles, à l'exception des émissions liées à la consommation énergétique des bâtiments de l'Assemblée nationale, dont l'objectif est de 30 %*	Compensation de 100 % des différentes catégories d'émissions institutionnelles, à l'exception des émissions liées à la consommation énergétique des bâtiments de l'Assemblée nationale, qui a été de 50 %	Compensation de 100 % des différentes catégories d'émissions institutionnelles, à l'exception des émissions liées à la consommation énergétique des bâtiments de l'Assemblée nationale, qui a été de 50 %	Compensation de 100 % des différentes catégories d'émissions institutionnelles, à l'exception des émissions liées à la consommation énergétique des bâtiments de l'Assemblée nationale, qui a été de 50 %	En cours

* Le seuil minimal de compensation des émissions de GES liées à la consommation énergétique des bâtiments a été établi à 30 % afin de permettre à l'institution d'avoir la marge de manœuvre nécessaire pour réaliser des projets de réduction dans cette catégorie d'émissions.

Un troisième processus de compensation des émissions institutionnelles de l'Assemblée nationale a été mené à terme en 2022-2023. Il visait à compenser les émissions produites en 2021-2022. Au total, ce sont 974 tonnes d'équivalent CO₂ sur les 1 882,42 tonnes d'équivalent CO₂ découlant des activités institutionnelles qui ont été compensées auprès d'organismes qualifiés à l'occasion d'un appel d'offres public. Cela représente 51,73 % des émissions institutionnelles totales de l'année 2021-2022.

Un troisième processus de compensation volontaire des émissions de GES des parlementaires a également été mis en place en 2022-2023. Il a permis aux députées et députés qui le souhaitaient de compenser un total de 220 tonnes d'équivalent CO₂ découlant des allers-retours entre leur circonscription et l'hôtel du Parlement, de même que des activités de leur bureau de circonscription, et ce, à même leur budget de fonctionnement de circonscription. Comme pour la démarche institutionnelle, ce sont les émissions produites en 2021-2022 qui ont été compensées.

ANNEXE – LISTE DES PROJETS DE LOI

Liste des projets de loi publics du gouvernement adoptés

43^e législature

n° 1	Commission plénière	Loi limitant l'indexation de plusieurs tarifs gouvernementaux
n° 2	CAPER	Loi visant notamment à plafonner le taux d'indexation des prix des tarifs domestiques de distribution d'Hydro-Québec et à accroître l'encadrement de l'obligation de distribuer de l'électricité
n° 3	CFP	Loi sur les renseignements de santé et de services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives
n° 4	Commission plénière	Loi visant à reconnaître le serment prévu par la Loi sur l'Assemblée nationale comme seul serment obligatoire pour y siéger
n° 5	Commission plénière	Loi entérinant l'Entente relative à la notion de groupe parlementaire, au fonctionnement de l'Assemblée et des commissions parlementaires, aux aspects budgétaires et à d'autres mesures favorisant la conciliation travail-famille
n° 6	CFP	Loi donnant suite à des mesures fiscales annoncées à l'occasion du discours sur le budget du 22 mars 2022 et à certaines autres mesures
n° 8	CI	Loi visant à améliorer l'efficacité et l'accessibilité de la justice, notamment en favorisant la médiation et l'arbitrage et en simplifiant la procédure civile à la Cour du Québec
n° 18		Loi n° 1 sur les crédits, 2023-2024

42^e législature

n° 1	CRC	Loi modifiant la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance afin d'améliorer l'accessibilité au réseau des services de garde éducatifs à l'enfance et de compléter son développement
n° 2	CI	Loi portant sur la réforme du droit de la famille en matière de filiation et modifiant le Code civil en matière de droits de la personnalité et d'état civil
n° 4	CFP	Loi renforçant la gouvernance des sociétés d'État et modifiant d'autres dispositions législatives
n° 9	CCE	Loi sur le protecteur national de l'élève
n° 11	CSSS	Loi visant à augmenter l'offre de services de première ligne et à améliorer la gestion de cette offre
n° 12	CFP	Loi visant principalement à promouvoir l'achat québécois et responsable par les organismes publics, à renforcer le régime d'intégrité des entreprises et à accroître les pouvoirs de l'Autorité des marchés publics
n° 15	CSSS	Loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse et d'autres dispositions législatives

Liste des projets de loi publics du gouvernement adoptés (suite)

42^e législature (suite)

n° 21	CAPERIN	Loi visant principalement à mettre fin à la recherche et à la production d'hydrocarbures ainsi qu'au financement public de ces activités
n° 22	CTE	Loi modifiant la Loi sur l'assurance automobile, le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions
n° 28	CSSS	Loi visant à mettre fin à l'état d'urgence sanitaire tout en prévoyant le maintien de mesures transitoires nécessaires pour protéger la santé de la population
n° 29	CI	Loi visant à favoriser l'exercice du droit de vote lors des prochaines élections générales au Québec
n° 32	CRC	Loi sur la liberté académique dans le milieu universitaire
n° 33	CFP	Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions
n° 34	CI	Loi visant à améliorer l'accès à la justice en bonifiant l'offre de services juridiques gratuits ou à coût modique
n° 35	CET	Loi visant à harmoniser et à moderniser les règles relatives au statut professionnel de l'artiste
n° 36		Loi n° 2 sur les crédits, 2022-2023
n° 37	CAT	Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement en matière d'habitation
n° 96	CCE	Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français
n° 101	CRC	Loi visant à renforcer la lutte contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité ainsi que la surveillance de la qualité des services de santé et des services sociaux
n° 102	CTE	Loi visant principalement à renforcer l'application des lois en matière d'environnement et de sécurité des barrages, à assurer une gestion responsable des pesticides et à mettre en œuvre certaines mesures du Plan pour une économie verte 2030 concernant les véhicules zéro émission

Liste des projets de loi publics au nom d'une députée ou d'un député adoptés

43^e législature

Aucun projet de loi

42^e législature

n° 498	Commission plénière	Loi proclamant la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive
n° 998	Commission plénière	Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée nationale afin d'instituer le commissaire au respect

Liste des projets de loi d'intérêt privé adoptés

43^e législature

Aucun projet de loi

42^e législature

n° 203	CAT	Loi concernant la Ville de Laval
n° 204	CCE	Loi concernant La Maison-Alcan et le site patrimonial du Complexe-de-La Maison-Alcan
n° 205	CAT	Loi concernant la Ville de Victoriaville
n° 206	CTE	Loi concernant l'Association du Transport Aérien International
n° 207	CAT	Loi concernant la Ville de Terrebonne
n° 208	CCE	Loi concernant certaines aliénations relatives à la maison Larue située au 306, rue des Érables, à Neuville
n° 209	CAT	Loi concernant la Ville de Longueuil
n° 211	CAT	Loi concernant la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland

Sigles des commissions

CAP :	Commission de l'administration publique
CAPERNE :	Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles
CAT :	Commission de l'aménagement du territoire
CAN :	Commission de l'Assemblée nationale
CCE :	Commission de la culture et de l'éducation
CET :	Commission de l'économie et du travail
CFP :	Commission des finances publiques
CI :	Commission des institutions
CRC :	Commission des relations avec les citoyens
CSSS :	Commission de la santé et des services sociaux
CTE :	Commission des transports et de l'environnement



